



RETROSPECTIVE

MCS

2018-2024

**Si vous vous demandez à quoi peut bien servir
un Mouvement Citoyen dans la commune ...**

lisez ceci

Qui compose le conseil communal ?

Le bourgmestre MR (Mouvement Réformateur) + 1er échevin EPS (Ensemble Pour Sprimont) + 4 échevin.es (1 EPS et 3 MR)

+ Présidente du CPAS (MR - liste du bourgmestre)

+ 16 conseiller.es communaux (5 conseillers MR + 3 conseillers EPS + 5 conseiller.es MCS + 3 conseiller.es CDH + (Centre Démocrate Humain)

Le conseil communal se réunit environ 1 fois par mois

Les séances du conseil communal sont publiques.

L'ordre du jour est publié sur le site de la commune et affiché dans les locaux communaux 10 jours avant la date du conseil ainsi que sur le site de la commune.

Le 22/03/22, le Mouvement Citoyen a déposé une motion intitulée : **“Mise en place d’un outil de consultation pour les citoyens des documents remis aux conseillers communaux avant toute séance du conseil communal.”**

Cette motion a été refusée par la majorité.

Quelles sont les compétences du conseil communal ?

- le règlement des comptes annuels de l'exercice précédent
- le vote du budget de l'exercice suivant
- les règlements communaux d'administration intérieure
- les ordonnances de police communale
- le cadre et les statuts du personnel communal
- les règlements fiscaux
- la passation des marchés publics
- l'achat, la vente ou l'échange d'un bien corporel immobilier, l'acquisition ou l'octroi d'un droit d'emphytéose, la conclusion d'un contrat de bail, ...
- le plan stratégique transversal
- la déclaration de politique générale

Comment se déroule le conseil communal ?

Les points à l'ordre du jour sont proposés par la majorité, mais tou.s.tes les conseiller.ère.s peuvent, selon certains critères, déposer un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

Les conseiller.ère.s ont accès à tous les documents liés aux points à l'ordre du jour. Lors du conseil communal, ils peuvent poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour, à la majorité.

Ensuite, il est demandé aux conseillers de voter « pour », « contre » ou « abstention ». Les votes sont transcrits dans le procès-verbal du conseil communal. Suite à une intervention du Mouvement Citoyen, le lecteur sait qui a voté quoi.

Après avoir délibéré tous les points à l'ordre du jour, le conseil entame la partie « questions d'actualité » parfois appelée « les divers ».

Dans ce cadre, les conseillers peuvent discuter des points d'actualité communale, relayer les demandes des citoyens, leurs craintes, demander un suivi d'un dossier... Ces débats sont également retranscrits dans le procès-verbal du conseil communal.

Le conseil communal se termine par une partie à huis-clos, comme son nom l'indique, sans la présence du public.

Lors du conseil suivant, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé puis publié sur le site de la commune.

Sur le site du mouvement citoyen, nous publions également le procès-verbal du conseil, mais nous y ajoutons quelques remarques (argumentation de nos votes notamment) qui ne figurent pas dans le procès-verbal de la commune.

Sommes-nous payés ?

Nous recevons un jeton de présence par conseil communal. Le jeton de présence est de plus ou moins 109 euros brut (environ 79 euros net). Les conseiller.es du Mouvement Citoyens reversent au moins la moitié de leur jeton de présence au Mouvement Citoyen pour financer son existence. Le reste (+/- 39,5 euros) « couvre » les frais de déplacement, de photocopies, d'impression ...

Investissement

Chaque conseiller.es s'investit selon ses possibilités. Il faut reconnaître que c'est un réel investissement personnel au service de la commune.

- Prendre connaissance des décisions du collège communal
- Prendre connaissance des points à l'ordre du jour, lire les annexes, comprendre les dossiers
- Se réunir pour discuter des différents points et décider de notre « position »
- Elaborer les propositions qui seront déposées à l'ordre du jour
- Etre à l'écoute et rencontrer les citoyens
- Elaborer les questions orales d'actualité
- Etre présent au conseil communal, prendre la parole, argumenter, répondre ...
- Représenter le mouvement dans des commissions, associations.
- Suivre les dossiers sur le long terme.

Particularité du Mouvement Citoyen

Nos membres sont invités à participer à la préparation du conseil communal.

Au sein de notre mouvement, les conseiller.es sont libres de leurs votes. Il arrive que certains conseiller.es MCS votent « abstention » alors que les autres votent « contre » pour le même point.

Il en est ainsi notamment pour les points concernant les budgets des fabriques d'église.

L'un de nos conseillers estime que, s'il est important de maintenir en état le patrimoine architectural, la participation financière de la commune dans les dépenses ordinaires pourrait être remise en question.

En effet, si certains citoyens participent au culte de l'église catholique, d'autres se ressource d'une autre manière (connexion avec la nature, pratique de la méditation, pratique d'une activité artistique ...).

Pourquoi est-ce important de participer au conseil communal ?

Le mouvement citoyen intervient régulièrement pour aider les citoyens à se sentir impliqués dans la vie de la commune. Nous demandons que soient développées les abréviations, que des explications claires soient données lors des séances publiques, nous posons des questions. Ces

questions relatives aux points à l'ordre du jour ne sont pas transcrites dans les procès-verbaux rédigés et publiés par l'administration.

Dans les questions orales d'actualité, nous abordons des points « sensibles », des dossiers plus spécifiques, nous relayons les remarques des citoyens qui nous ont contactés ...

Il ne faut pas confondre conseil communal et réunion du collège communal

Le collège communal est constitué uniquement du Bourgmestre + 1er échevin (EPS) + 4 échevin.es (1 EPS + 3 MR) + présidente du CPAS (MR).

Résultats des élections 2018

	nombre de voix	pourcentage
CDH	1319	14,03 %
MCS	2153	22,90 %
e-PS	2141	22,78 %
Liste du Bourgmestre	3787	40,29 %

2018

2 conseils communaux

28 points présentés - 20 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 14 points sur 20

Le MCS a voté « contre » ces 3 points :

- **Budget du CPAS**

Nous n'avons pas été associés à l'élaboration de ce budget.

L'implantation de logements sociaux en nombre dans un seul endroit (Adzeux) est contraire à une bonne intégration des citoyens défavorisés.

- **Budget des services généraux - Exercice 2019**

Le budget nous semble peu ambitieux, il ne laisse apparaître aucune politique nouvelle, aucune ouverture à la transition écologique.

Le budget est présenté indépendamment de la déclaration de politique générale ce qui nous met dans l'impossibilité de vérifier l'adéquation entre les deux.

- **Conseil communal - pacte de majorité**

On ne nous a pas donné la parole !

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

- **Dotation Secova**

Nous n'avons pas participé à cette décision.

- **Désignation des administrateurs de la Régie Communale Autonome**

Les informations données par la Région Wallonne pour le calcul des attributions des sièges ne sont pas complètes.

- **Le MCS demande au Collège de réfléchir à une procédure concernant les modifications de voiries.**

Monsieur le Bourgmestre peut passer les actes lui-même (puisqu'il est officier de l'état civil), cela éviterait des frais au cédant et à la Commune.

Nous regrettons l'absence de projet à terme sur les parcelles qui ont fait l'objet de cession de voirie; cela implique que certains endroits de notre commune ressemblent à des chantiers permanents. Nous proposons de les aménager tant pour faciliter la mobilité douce (piétons, personnes porteuses de handicap ...) qu'au point de vue esthétique.

Le MCS a demandé le report de ce point :

- **Désignation des administrateurs de la Régie Communale Autonome** Les informations données par la Région Wallonne pour le calcul des attributions des sièges ne sont pas complètes.

Le MCS est intervenu dans les questions orales

d'actualité à propos de :

1. Taxe sur les égouts à Lincé : pourquoi des délais si longs entre la fin des travaux (2008) et l'avis de paiement envoyé aux Sprimontois en 2018
2. Publication dans la presse concernant une éventuelle fusion des communes
3. Compétences des échevins (nous n'avons pas d'information sur les compétences).

2019

11 conseils communaux

290 points présentés - 287 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 231 points sur 287

Le MCS a voté contre ces points :

- **Marché de travaux (point 8 du conseil du 10/01)**

Une étude hydrométrique a-t-elle été effectuée pour s'assurer que les travaux seront suffisants pour annuler totalement les risques d'inondation ?

- **Déclaration de politique générale (point 1 du 28/01/2019)**

Nous n'y trouvons pas d'actions concrètes et claires. Nous constatons de grandes lignes qui ne veulent pas dire grand chose.

La participation citoyenne telle que proposée ne correspond pas à une vraie participation des citoyens dans la vie politique communale.

- **Marché de travaux – construction d'une nouvelle tribune pour le football de Banneux (point 11 du conseil du 27/03)**

Nous regrettons que le football perde son caractère social.

- **Modification budgétaire n°2 des services généraux (point 3 du 25/04)**

Nous avons voté « contre » le budget des services généraux.

Dans la modification proposée, toujours pas de budget participatif.

- **Représentation de la commune – associations et sociétés diverses (point 14 du 25/04)**

Nous sommes repris comme membres non apparentés.

- **Rapport Urbanistique et Environnemental accompagné de la Déclaration Environnementale (2ème passage) - Mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concertée «Les Douze Hommes» à Banneux (point 11 du 26/06)**

Nous réclamons une rencontre entre les citoyens et l'administration communale (demande refusée par le Collège)

- **Plan Stratégique Transversal (point 5 du 02/09)**

Nous n'avons pas participé à l'élaboration de ce plan.

Ce plan est la présentation d'une série d'actions déjà en place pour la plupart, assez vagues, sans indicateur au service d'objectifs stratégiques tout aussi vagues, élaborés sur un état des lieux inexistant.

Il n'y a pas non plus de priorisation dans les actions.

- **Redevance pour la mise à disposition de matériel communal et pour prestations des services communaux (point 12 du 22/10)**

Les critères et le cadre ne sont pas précis. La gestion de la location va nécessiter une charge administrative. C'est le collège qui décidera de l'obtention ou non des subsides.

- **Règlement sur la mise à disposition de matériel communal et prestations des services communaux (point 13 du 22/10)**

Même remarque que pour le point précédent.

- **Taxe sur les enseignes et publicités assimilées (point 26 du 22/10)** La taxe ne dissuade pas le placement des enseignes lumineuses. Pourquoi ne pas augmenter la taxe et supprimer l'exonération pour lutter contre la pollution lumineuse et supprimer l'exonération ? On propose de voter ce point pour un an et d'en rediscuter après un an (proposition rejetée).

- **Redevance sur l'occupation privative du domaine public ou privé communal (point 35 du 22/10)**

Ce point est en lien avec les points 12 et 13 du 22/10.

- **Règlement sur l'occupation privative du domaine public ou privé communal (point 36 du 22/10)**

Ce point est en lien avec les points 12 et 13 du 22/10.

- **Octroi de subsides - Délégations (point 43 au 22/10)**

Ce point est lié aux points 12 et 13 du 22/10.

- **Marché de Travaux - Travaux de déviation du ruisseau de Stinval (point 50 du 22/10)**

Nous ne sommes pas certains que ces travaux permettront d'annuler le risque d'inondation.

- **Budget communal - Exercice 2020 (point 7 du 16/12)**

Pas de projection budgétaire pour la participation citoyenne.

Certaines prévisions sont gonflées. La somme d'emprunt est énorme et surfaite par rapport aux autres années.

- **Règlement sur la mise à disposition par la commune de son domaine et de matériel (point 16 du 16/12)**

Le texte contient des erreurs et manque de précision. Nous avons demandé le retrait du point pour revoir le texte. La majorité a refusé.

- **Assemblée générale ordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 17.12.2019 (point 19 du 16/12)**

Il nous semble que le but d'Ecetia est de mettre en place un système permettant de contourner les balises financières imposées aux Communes.

Est-ce le rôle d'une intercommunale ?

- **Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scirl du 20.12.2019 (point 20 du 16/12)**

Les délais entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Assemblée générale ordinaire de RESA du 18.12.2019 (point 23 du 16/12)**

Deux candidats sont proposés au poste de représentants des communes associées. Un de ces candidats était titulaire de 17 mandats dont 8 rémunérés en 2017. Le 14 novembre 2019, cette personne a donné sa démission d'administrateur représentant les communes associées au sein d'Enodia (anciennement Publifin).

Enodia propose, ce jour, cette même personne comme administrateur représentant les communes associées au sein de Résa.

Nous avons également rappelé qu'au point 15, nous avons donné l'autorisation au collège d'ester en justice contre ces mêmes administrateurs.

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

Modification Budgétaire n°1 des services généraux (point 2 du 19/02) L'offre est pratiquement 30 % plus élevée que prévu. La réponse de l'AIDE nous laisse perplexe. Il s'agit d'une augmentation globale et non d'un poste en particulier.

- **Projet de plan d'Urbanisme de la mobilité de l'arrondissement de Liège (PUM) (point 4 du 19/02)**

Selon nous, les infrastructures prévues ne permettront pas à notre commune d'accueillir les 15 000 logements prévus dans le PUM (Plan Urbain de Mobilité).

- **Modification de voirie**

Nous regrettons l'absence de projet à long terme sur les parcelles qui ont fait l'objet de cession de voirie; cela implique que certains endroits de notre commune ressemblent à des chantiers permanents. Nous proposons de les aménager tant pour faciliter la mobilité douce (piétons, personnes porteuses de handicap ...) qu'au point de vue esthétique.

• **Renouvellement de la commission consultative des aînés (point 10 du 25/04/2019)** C'est le collège qui désigne le président de la commission.
Nous estimons que cela n'est pas démocratique.

• **Renouvellement de la commission consultative des personnes handicapées (point 11 du 25/04/2019)**
C'est le collège qui désigne le président de la commission.
Nous estimons que cela n'est pas démocratique.

• **Inter-communales (points 8 à 14 du 27/05)**
Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

• **Déclaration de politique du logement (point 3 du 22/10)**
Le projet « housing first » n'est pas adapté à notre commune.

• **Convention relative à l'octroi d'un crédit CRAC dans le cadre du financement alternatif d'investissements en logements - Ancrage communal 2009-2010 (point 4 du 22/10)**
Il s'agit d'un crédit fait au nom de la commune mais remboursé par la Région. Dans l'état financier actuel de la Région, nous estimons qu'il ne faut pas prendre de risque.

• **Emprunt de l'ASBL Les Marmots - Octroi d'une garantie par la Commune (point 6 du 22/10)**
La convention n'est pas jointe au dossier.

• **Modification budgétaire n°3 des services généraux - Exercice 2019 (point 8 du 22/10)**
Nous avons voté contre le budget.

• **Taxe sur les carrières (point 23 du 22/10)**
Nous estimons que la commune vend à bon prix notre sous-sol à des carrières qui ne sont plus wallonnes.

• **Taxe sur les panneaux publicitaires fixes (point 27 du 22/10)**
Nous regrettons la multiplication d'enseignes, cela ne respecte pas le caractère rural de la commune. Nous proposons de doubler la taxe.

• **Taxe sur les centres d'enfouissement technique (point 34 du 22/10)**
Nous avons demandé une augmentation de 25 centimes.

- **Marché de Fournitures - Acquisition d'une camionnette fourgon 4x4 (point 53 du 22/10)**

L'échevin des travaux n'a pas pu nous expliquer en quoi un 4/4 était utile.

- **Modification de voiries (points 65 et 66 du 22/10)**

Nous regrettons l'absence de projet à long terme sur les parcelles qui ont fait l'objet de cession de voirie; cela implique que certains endroits de notre commune ressemblent à des chantiers permanents. Nous proposons de les aménager tant pour faciliter la mobilité douce (piétons, personnes porteuses de handicap ...) qu'au point de vue esthétique.

- **Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - Modification Budgétaire 2019 N°2 (point 72 du 22/10)**

Une intervention communale supplémentaire est demandée.

- **Modification budgétaire n°2 du CPAS - Exercice 2019 (point 5 du 16/12)**

Nous n'avons pas approuvé le budget.

- **Budget du CPAS - Exercice 2020 (point 6 du 16/12)**

Nous n'avons pas approuvé le budget.

- **Assemblée générale ordinaire de la SPI (Service du 17.12.2019 (point 17 du 16/12)** Nous pensons que la SPI ne tient pas compte des enjeux actuels de notre société et fait du greenwashing. Cette intercommunale ne semble être présente que pour servir les objectifs des entreprises et oublie les besoins des citoyens et des petits producteurs locaux.

- **Assemblée générale ordinaire de l'AIDE Intercommunale SCRL du 19.12.2019 (point 18 du 16/12)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Intradel du 19.12.2019 (point 21 du 16/12)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Marché de Services - Mission d'auteur de projet - Rénovation de la bibliothèque communale de Sprimont sise rue du Centre, 31 à 4140 Sprimont (point 25 du 16/12)**

Nous sommes surpris que la commune fasse appel à un architecte extérieur (coût 45 000 euros) alors que la commune a un architecte capable de gérer le dossier.

- **Marché de Travaux - Conception et réalisation d'une piste de pumtrack dans le parc communal (point 26 du 16/12)**

Est-ce vraiment une demande des citoyens ? Un pumtrack existe déjà près de la plaine de jeux à Aywaille.

- **Modification de voirie (point 33 du 16/12)**

Nous regrettons l'absence de projet à long terme sur les parcelles qui ont fait l'objet de cession de voirie; cela implique que certains endroits de notre commune ressemblent à des chantiers permanents. Nous proposons de les aménager tant pour faciliter la mobilité douce (piétons, personnes porteuses de handicap ...) qu'au point de vue esthétique.

Le MCS a demandé le report de ces points :

- **Représentation de la commune au sein de divers organismes et intercommunales (clé d'Hondt majorité-minorité) (point 4 du conseil du 10/01)**

Nous faisons remarquer que, contrairement à ce que le Collège a voulu faire croire, c'est le conseil communal qui choisit le système de proportionnalité concernant la représentation de la commune dans les intercommunales.

- **Fabrique d'Eglise - Banneux (point 13 du 2/09)**

Nous demandons le report pour que la Fabrique d'Eglise puisse donner des explications complémentaires quant à son budget.

- **Association de projet "Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève" - Rapport d'activités et comptes annuels 2018**

Nous n'avons pas reçu (ni approuvé) les comptes de 2017 alors que les comptes annuels de 2018 sont présentés.

- **Règlement sur la mise à disposition par la commune de son domaine et de matériel (point 16 du 16/12)**

Le texte contient des erreurs et manque de précision. Nous avons demandé le retrait du point pour revoir le texte. La majorité a refusé.

Le MCS a déposé les propositions suivantes :

- **Application de la Norme « Q-zen » (point 46 du conseil du 16/12/2019).**

Vous trouverez l'entièreté de cette proposition sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_e62016181e4a449c95a5bbff522e04e2.pdf

Article unique :

La Commune de Sprimont appliquera dès 2020, la norme Wallonne Q-ZEN qui doit être appliquée en 2021 et la Recommandation Européenne de 2016 « La quantité quasi nulle ou très basse d'énergie requise devrait être couverte dans une très large mesure par de

l'énergie produite à partir de sources renouvelables » afin que les nouveaux bâtiments sur la Commune de Sprimont puissent satisfaire immédiatement tant à la Directive Européenne de 2018 qu'à la déclaration de politique régionale wallonne.

5 voix « pour » (MCS) et 17 voix « contre » (Liste du Bourgmestre, les Engagés, E-PS) **La proposition est rejetée.**

- **Formation d'un groupe d'action et de réflexion (point 47 du conseil du 16/12/2019)**

Vous trouverez l'entièreté de cette proposition sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_4d7e278532ba4edc8fa22e490621fc11.pdf

Article unique :

de former un groupe de réflexions et d'actions composé des habitants de Dolembreux et principalement des riverains de la rue Pirefontaine, de deux membres du CDH+, de deux membres du Mouvement Citoyen de Sprimont et de 2 membres de la majorité. Ce groupe sera chargé d'étudier toutes les possibilités pour parvenir à une résolution des problèmes évoqués dans le dossier dont question et notamment :

- La vitesse excessive dans toute la traversée du village
- L'absence ou le mauvais état des trottoirs
- La mauvaise gestion du carrefour
- L'insécurité des usagers faibles.

5 voix « pour » (MCS), 3 « abstention » (Les Engagés) et 14 voix « contre » (Liste du Bourgmestre et E-PS). **La proposition est rejetée.**

- **Initiative citoyenne communale (point 48 du conseil communal du 16/12/2019)**

Vous trouverez l'entièreté de cette proposition sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_8feb8416cb8e41a89f3358ebeaa31e38.pdf

Article unique :

« Afin de rapprocher davantage encore le citoyen de SPRIMONT avec la politique locale, - dans la logique du traité de Lisbonne qui ouvre le droit à 'l'initiative citoyenne européenne"-, un groupe d'au moins cinq citoyen(ne)s domicilié(e)s à Sprimont, âgé(e)s de 16 ans au moins, peut soumettre au conseil communal, selon les modalités reprises ci-après, la mise en débat d'un point, d'un sujet, ou d'un thème d'intérêt communal, entrant dans le cadre des compétences communales et ne relevant pas de matières qui requièrent le huis clos »

5 voix « pour » (MCS) et 14 voix « contre » (Les Engagés, Liste du Bourgmestre, E-PS). **La proposition est rejetée.**

Le MCS intervient aussi à propos ...

Lors du conseil du 28/01/2019, le MCS interviendra à propos du **règlement d'ordre intérieur du conseil communal.**

Nous demandons l'application de l'article 42 tel que prévu : Lorsque le vote est public, le procès-verbal de la réunion du conseil communal indique le nombre total de votes en faveur de la proposition, **le nombre et le nom des membres du conseil qui ont voté contre celle-ci, ou qui se sont abstenus.**

Article 60 : Article 60 – Les réunions conjointes du conseil communal et du conseil de l'action sociale ne donnent lieu à aucun vote. Toutefois, pour se réunir valablement, **il conviendra que la majorité des membres en fonction (au sens de l'article 28 du présent règlement) tant du conseil communal que du conseil de l'action sociale soit présente.**

Article 69 : Le collège communal décide de la recevabilité de l'interpellation. La décision d'irrecevabilité sera spécialement motivée en séance du conseil communal. **La décision d'irrecevabilité notifiée au demandeur indiquera les voies de recours, leur forme et délai.**

Le MCS met en évidence le fait qu'**un poteau se trouve en plein milieu du domaine public.** Nous citons un arrêt de la Cour de Cassation : les pouvoirs publics ont l'obligation de n'établir et de n'ouvrir à la circulation que des voiries suffisamment sûres.

(point 9 du conseil du 10/01)

Le MCS est intervenu dans les questions orales d'actualité à propos de :

1. Demande info par rapport à la Commission Paritaire Locale
2. Station service à Damré
3. Approvisionnement eau à Banneux (2 fois)
4. ZACC (Zone d'aménagement communal concerté)
5. Evaluation projet Centre d'Interprétation de la Pierre
6. Logements inoccupés
7. Nuisances au Narval
8. Travaux sur le parking de la salle d'Andoumont
9. Abattage de végétation sur un terrain communal rue de la Gendarmerie
10. Mise à disposition d'un local d'étude pour les étudiants (25/04)
11. Pouvez-vous nous confirmer que le financement des travaux d'amélioration du village de Louveigné (partie à charge régionale connexe au PCDR) a été approuvé par le SPW? Ne faudrait-il pas déjà programmer l'intervention des impétrants? (25/04)
12. Image de la commune dans la presse (25/04)
13. Interpellation dans le cadre d'un éventuel conflit d'intérêt dans le cadre d'un marché attribué à l'époux de l'échevine de l'urbanisme (25/04)
14. Ligne de bus 64 et 65 (27/05)
15. Permis station service zoning Damré (27/05)
16. Liste des panneaux publics n'est pas à jour (27/05)
17. Eventuel projet immobilier en face du Big Mat (27/05)
18. Ceinture de sécurité dans le bus communal (27/05)
19. Chemin vicinal n° 68 à Lincé (26/06)
20. Station service Damré avis négatif CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) (26/06)
21. Par rapport au Plan Stratégique Transversal, nous demandons si, comme c'est le cas dans d'autres communes, on associe les conseillers de l'opposition et des citoyens à son élaboration (réponse négative)
22. Situations de caisse non présentées (26/06)
23. Station Service Damré, la commune va-t-elle soutenir le collectif de citoyens qui ont introduit le recours ? (26/06)
24. Demande de suppression des abréviations techniques (01/08)
25. La commune ne souhaite pas introduire de recours pour la station service de Damré car trop coûteux. Nous nous sommes renseignés : coût = 25 euros
26. Position du Collège par rapport à la rue de Slasse (1/08 et 2/09)
27. Les comptes du football de Sprimont ne sont pas publiés sur le site de la Banque Nationale et au greffe du tribunal de commerce (1/08)
28. Renouvellement bail camping des Peupliers à Banneux (1/08)
29. Signalisation rue des XII hommes (1/08)
30. Evénement du 21/07 dans le parc communal (1/08)
31. Importance d'écouter le citoyen pour la revalorisation du monde politique (1/08). **Ce point n'apparaîtra pas dans le procès-verbal du conseil communal.**
32. Demande de présentation des rapports CCATM Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (2/09)
33. Visa du Directeur Financier (2/09)
34. Intention du Collège à propos des arrêts de bus écrasés (2/09)
35. Les réseaux sociaux signalent que les ateliers "garnissage" vont être fermés (2/09)

36. Projet Station Service Damré accepté par Ministre Di Antonio mais permis refusé (2/09)
37. Le parking de co-voiturage de Sprimont peut-il être agrandi, voire doublé ? (22/10)
38. Parking locomotive fond Leval (22/10)
39. Usage modéré des abréviations (22/10)
40. Feux carrefour Louveigné (22/10)
41. Nous demandons une visite au service des travaux (22/10)
42. Visa des comptes (22/10)
43. Moins de points à l'ordre du jour. Il est difficile d'étudier 84 points en 7 jours. (22/10)
44. Scinder travaux Office du Tourisme Banneux ?
45. Infos sur bulles enterrées

2020

10 conseils communaux

216 points présentés - 205 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 158 points

Le MCS a voté contre ces points :

- **Taxe sur les carrières (point 7 du 27/01)**

Suite à notre intervention, l'Echevin des finances nous propose de nous rencontrer afin d'avoir une réflexion sur le sujet.

- **Modification budgétaire du CPAS (point 4 du 22/06/20)**

Nous suivons les décisions de nos conseillers au CPAS.

- **Marché de Fournitures - Fourniture, mise en service et maintenance de caméras de surveillance extérieures dans le parc communal, rue du Centre - Approbation (point 8 du 13/08/20)**

Un de nos conseiller.ères a voté « contre » ce point, les autres conseiller.ères MCS ont voté « abstention »

Né risque-t-on pas de déplacer la problématique ?

Un bilan nous semble indispensable avant d'envisager l'installation du même type de caméra dans un autre endroit de la commune.

Nous demandons l'évaluation des caméras après un an de fonctionnement.

- **Marché de Travaux - Transformation d'un bâtiment existant en magasins solidaires et espace de billard - Approbation (point 11 du 13/08/20)**

Les arguments donnés ne tiennent pas la route « dynamiser Banneux » « plus de facilité dans la compréhension CPAS-Commune d'une poignée de travailleurs ».

- **Convention d'occupation - rue du Centre 56 - Approbation (point 17 du 13/08/20)**

- **Modification budgétaire n°1 des services généraux - Exercice 2020 - Approbation (pont 3 du 2/07/20)**

Nous rappelons la proposition de travailler ensemble cette taxe sur les carrières. Il nous manque un document.

Dividendes intercommunales ? Les intercommunales vont peut-être nous répercuter leurs pertes.

- **Modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion d'Enodia (point 5 du 15/09/20)**

Retrouvez nos arguments aux pages 28 et 29.

- **Budget communal exercice 2021 (point 3 du 16/12/20)**

- **Plan de Cohésion sociale 2020-2025 - modifications 2020 (point 7 du conseil du 28/05/20)**

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

- **Enseignement - accueil extra-scolaire modification du règlement d'ordre intérieur (point 4 du 27/01)**

Nous demandons que l'encodage des présences se fasse d'une autre manière que le scan de badge (dépersonnalisation).

- **Approbation des comptes du CPAS (point 3 du 22/06/20)**

Nous suivons les décisions de nos conseillers au CPAS.

- **Assemblée Générale IMIO (point 9 du 22/06/20)**

Nous revendiquons le fait que les mandataires puissent se rendre à l'assemblée générale et bénéficier du vote libre dans un souci de transparence et d'efficacité. Cela permettrait également de poser des questions, ce qui se fait dans d'autres communes.

- **Assemblée Générale Intradel (point 10 du 22/06/20)**

Nous nous abstenons pour les mêmes raisons.

- **Marché de Fournitures - Fourniture, mise en service et maintenance de caméras de surveillance extérieures dans le parc communal, rue du Centre - Approbation (point 8 du 13/08/20)**

2 de nos conseillers.ères ont voté « abstention » pour ce point.

- **Assemblée générale ordinaire de la SPI du 07.09.2020 - Approbation (point 13 du 13/08/20)**

- **Dénonciation du mandat de gestion - Immeuble Rue du Centre, 49 - Approbation (point 18 du 13/08/20)**

Cet immeuble appartenant à la commune était géré par la CPAS. Il s'agit d'un logement social. Pourquoi la commune veut-elle en reprendre la gestion ?

Nous demandons combien la commune compte de logement d'urgence. La réponse est "1" (pour 15 000 habitants).

• **Modification du statut administratif du personnel du CPAS - Approbation**

• **Fabrique d'Eglise La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont - Budget 2021 - Approbation**

Un.e de nos conseillers.ères a voté « abstention » pour ce point », la participation de la Commune dans les frais ordinaires du culte s'élève à 7.851,28€.

• **Enseignement communal - Cours de langue en 3ème et 4ème années primaires - Prise en charge de périodes de langue (néerlandais et anglais) et du traitement de l'agent y afférent - Approbation (point 29 du 13/08/20)**

Un.e des nos conseillers.ères a voté « abstention » pour ce point considérant que d'autres solutions sont envisageables.

D'après l'Echevin, cela répond à une demande (ancienne) des parents.

La commune investit énormément dans le sport, mais beaucoup moins dans le développement artistique et culturel de nos enfants.

• **Modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion d'Enodia (point 5 du 15/09/20) - point 12**

Dans le rapport de gestion du conseil d'administration d'Enodia, sur les comptes annuels, à propos de la structuration du management propre, on indique que Madame Bénédicte Bayer a été affectée à temps plein à Nethys. On y lit que, suite aux révélations inhérentes aux indemnités versées par Nethys à certains membres de son comité de Direction - dont Mme BAYER, en mai 2018, mai 2019, et octobre 2019 - Madame Bayer a été licenciée pour **motif grave**. Simplement, je voulais mettre en évidence que lors de la découverte de ce genre de pratique, j'avais, personnellement, tiré la sonnette d'alarme auprès de la section locale du MR et du PS. On m'avait pris pour un naïf, voire pour un comique et tout le monde, apparemment, trouvait cela normal !

Ici, dans le cadre de l'intercommunale, la participation à ce type de pratique a été sanctionnée par un licenciement pour motif grave...

C'est une première remarque.

Une deuxième remarque à propos des cessions d'actifs des télécommunications. Je cite le rapport « le caractère définitif et contraignant des accords de cession quant au pôle télécoms pourrait potentiellement exposer le groupe à un risque de contentions long dont l'issue serait incertaine dès lors que Providence n'était pas disposé à résilier de commun accord la convention de vente signée le 23 mai 2019 avec les représentants de l'époque de Nethys ».

Rappelons que ces accords ont fait l'objet, peut-être pas de malversations mais en tout cas d'**oublis de demande d'autorisation** (si on peut appeler cela des oublis).

« Dès lors, en vue d'assurer la préservation d'intérêt général, ainsi que des intérêts du groupe, de ses travailleurs et de ses associés, le nouveau management de Nethys a ouvert en novembre et décembre 2019, des négociations avec le fond d'investissement et obtenu une amélioration globale des conditions de l'accord de cession initialement conclu par l'ex management de Nethys ».

« Le nouvel accord, négocié cette fois, avec l'accompagnement d'une banque d'affaires a été présenté au conseil d'administration de Nethys le 23 décembre 2019 ».

J'aurais voulu savoir si quelqu'un parmi vous savait qu'elle était cette banque d'affaires ? Aucune réponse du collègue.

Je crois que ce serait intéressant de le savoir étant donné que la **commune est tout de même actionnaire de cette intercommunale**. En tant qu'actionnaire, c'est tout de même intéressant de savoir avec qui on travaille. Je ne sais pas si quelqu'un peut me donner la réponse ? *Pas de réponse.*

C'est une des raisons pour laquelle, on prône ici, au mouvement citoyen, de pouvoir aller directement à l'assemblée générale. D'où l'importance, pensons-nous, de se déplacer plutôt que de voter et d'approuver les assemblées générales au conseil (communal).

Par rapport à une réunion d'échange avec les actionnaires : « c'est important, je pense, que nous soyons représentés parce que ce serait tout de même dommage que les bénéficiaires de ces actions profitent uniquement aux gros actionnaires; les communes, si elles se groupent, pourraient obtenir des choses.

Ce serait intéressant qu'on prête attention à cet aspect des choses.

Ceci dit, nous avons regardé les différents points (à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale) et notamment le point 12 : une proposition de modification des modalités de rémunération de mandat au sein des organes de gestion. C'était annoncé dans la presse également. On est reparti, encore une fois, pour **des rémunérations** qui, pour nous, sont **intolérables**. On propose 30 000 euros pour la présidente, 22 400 pour le vice-président, une augmentation des jetons de présence. *J'en ai marre des parvenus*, ce sont des paroles qui résonnent encore dans nos têtes et nous voilà repartis pour une nouvelle série. Il y a grosso-modo 20 ans d'ici, la rémunération d'un échevin se rapprochait plus d'un défraiement que d'une rémunération. Si le législateur a, à juste titre, je le souligne, décidé de donner des rémunérations correctes c'est parce qu'on a estimé que le travail d'un échevin dans des villes comme Liège correspondait à un temps plein. **Nous ne comprenons pas pourquoi les intercommunales deviennent, à nouveau, un moyen, pour les mandataires communaux de s'enrichir !**

Pour information, la rémunération de l'échevin en question, Madame Julie Fernandez-Fernandez s'élevait à 101 021, 60 euros annuels brut en 2017 (source : <https://www.cumuleo.be/mandataire/6093-julia-fernandez-fernandez.php>)

- **Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont (point 9 du 15/09/20)** Une intervention communale de plus de 6000 euros malgré des recettes conséquentes.
- **Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Sprimont (point 14 du 15/09/20)** Un subside extraordinaire de 3450 euros est demandé pour installer des caméras de surveillance).
- **Epicerie solidaire (point 15 du 15/09/20)**
Les bénévoles sont-ils d'accord d'entrer dans un nouveau projet ? On rentre dans une complexité d'organisation. On suit le vote de notre représentant au CPAS
- **Demande de modification de voirie (point 17 du 15/09/20)**
- **Modification budgétaire CPAS (point 10 du 25/11)**
Nous suivons les décisions de nos conseillers au CPAS.

- **Assemblée Générale d'Intradel (point 20 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale de la SPI (point 21 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale d'Enodia (point 22 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale Ecétia (point 23 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale Néomansio (point 24 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale Imio (point 25 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale Résa (point 26 du 25/11/20)**
- **Assemblée Générale AIDE (point 27 du 25/11/20)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Budget du CPAS - exercice 2021**

Nous suivons les décisions de nos conseillers au CPAS.

- **Taxe sur les carrières - exercice 2022 - enrôlement à concurrence des 40 % autorisés (point 3 du 14/02/20)**

- **Modification de voirie (point 8 du 14/02/20)**

- **Assemblée générale ordinaire d'Ecetia (point 9 du 28/05/20)**
- **Assemblée générale ordinaire de l'Aide (point 10 du 28/05/20)**
- **Assemblée générale ordinaire de Néomansio (point 11 du 28/05/20)**
- **Assemblée générale ordinaire de Résa (point 12 du 28/05/20)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Marché des travaux - travaux de réaménagement de l'Esplanade de Banneux (point 15 du 28/05/20)**

- **Marché de travaux - réaménagement de l'éclairage public de l'Esplanade de Banneux - In House (point 16 du 28/05/20)**

- **RCA - Désignation du Commissaire-réviseur 2020-2022 (point 19 du 28/05/20)**

- **Coût-vérité de la gestion des déchets ménagers – Budget 2021 – Approbation (point 6 du 26/10/20)**

- **Taxe sur la gestion des déchets des ménages – Approbation (point 8 du 26/10/20)**

- **Adhésion à une centrale d'achats de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Accord cadre de fournitures de livres et autres ressources - Approbation (point 14 du 6/10/20)**
- **Modification de voirie, - Approbation (point 24 du 26/10/20)**

Le MCS a déposé les propositions suivantes :

- **Initiative citoyenne communale - Consultation à distance des procès- verbaux des Collèges communaux - Règlement (point 29 du 26/10/20)**

Vous trouverez l'entièreté de cette motion sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_b86ae02574c84d2d82dc342fb88cd31b.pdf

Article unique : Adopte le règlement suivant :

« Afin de permettre un contrôle démocratique transparent, quelle que soit la situation sanitaire, les conseillers communaux auront systématiquement accès à tous les procès-verbaux de délibération du Collège, par voie électronique, soit par mail, soit par l'utilisation d'une plate-forme ad hoc ».

Procédure :

Dans les 10 jours ouvrables suivant la réunion du Collège, les conseillers communaux recevront soit par mail, soit par consultation sur la plate-forme ad hoc, les délibérations du Collège.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

- **Initiative citoyenne communale - Participation citoyenne à Sprimont - Règlement (point 30 du 26/10/20)**

Vous trouverez l'entièreté de cette motion sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_8feb8416cb8e41a89f3358ebeaa31e38.pdf

Article unique :

« Afin de rapprocher davantage encore le citoyen de SPRIMONT avec la politique locale, dans la logique du traité de Lisbonne qui ouvre le droit à "l'initiative citoyenne européenne", un groupe d'au moins cinq citoyen(ne)s domicilié(e)s à Sprimont, âgé(e)s de 16 ans au moins, peut proposer au conseil communal, selon les modalités reprises ci-après, la mise en débat d'un point, d'un sujet, ou d'un thème d'intérêt communal,

entrant dans le cadre des compétences communales et ne relevant pas de matières qui requièrent le huis clos ».

3 voix « pour » (MCS), 11 voix « contre » (Liste du Bourgmestre, les Engagés, E-PS). Cette proposition a été rejetée.

Le MCS est intervenu dans les questions orales d'actualité à propos de :

1. Rue Lileutige - un terrain envahi par les berces du Caucase
2. Atelier informatique rentre un dossier de demande de subventions auprès de la Fondation Roi Baudouin. Nous demandons le soutien de la commune. L'atelier souhaite mettre à disposition un lieu avec des ordinateurs pour les étudiants qui en auraient besoin.
3. Les riverains de la carrière de Chanxhe se plaignent de l'occupation du lac. Qu'est-ce que la commune envisage ?
4. Les lignes de bus 64 et 65 ne s'arrêtent plus entre Liège et Beaufays. Le Collège a dû recevoir un courrier d'un collectif citoyen le sollicitant d'appuyer la demande de maintien de cette mesure par le TEC. La commune peut-elle soutenir cette demande ?
5. Une citoyenne de Dolembreux s'est vue confirmer par la Ministre Debue que rien n'était prévu au niveau du SPW pour l'aménagement du carrefour de Dolembreux.
6. Nous regrettons que la prochaine réunion de la CCATM se tienne en visio-conférence. Un lieu comme le Foyer Culturel aurait pu être envisagé.
7. Récemment, s'est tenue une inspection à la commune au niveau de la sécurité. Quelle est la position du Collège par rapport à cette situation préoccupante puisque ce sont les deux directeurs généraux qui sont responsables pénalement. La problématique a déjà été soulevée à 3 reprises. Il y a notamment une urgence quant au conseiller en prévention absent depuis longtemps.
8. Documents envoyés aux responsables des locaux à destination des mouvements de jeunesse. Courrier réclamant la preuve de la mise en conformité pour accueillir des camps. Les délais sont trop courts.
9. Certaines communes ont ajouté à leur règlement communal le fait que les tondeuses ne puissent pas être utilisées entre 18h et 9h de manière à protéger les hérissons. Ne pourrait-on pas faire la même chose?
10. Demande d'accès à distance des rapports du Collège.
11. Appel à candidature d'un conseiller en prévention. Un des candidats n'a pas été informé qu'il n'avait pas été retenu.
12. Nous interrogeons sur les procédures en cas de covid dans une classe. La circulaire n'est pas claire.
13. Budget Participatif - La mise en place du budget participatif pose question. 14.
15. Réunion publique pour la maison de repos à Dolembreux.
16. Projets d'école
17. Intervention sur la mobilité douce
18. Merci d'éviter les abréviations pour permettre une meilleure compréhension.
19. Proposition relative à la participation citoyenne avec la possibilité pour les citoyens de participer au débat démocratique sur les thèmes qu'ils proposeraient.
20. Par rapport à la vente des actifs de VOO (Enodia),

21. Une conseillère MCS interpelle l'Echevin de l'instruction par rapport à un mail irrespectueux envers une conseillère MCS
22. Les personnes sont installées dans des logements sociaux défraîchis.
23. Les conditions d'accès aux logements sociaux ne prévoient pas d'accueillir un animal de compagnie.
24. Demande de décalage de l'heure de début des conseils communaux.
25. Éteindre les luminaires de 22h à 5h ?
26. L'ordre du jour du conseil communal sur le site de la commune ne mentionne pas les 2 points déposés par le MCS
27. Lac Bleu

S'indigner, rêver, s'engager Page 20

28. Bail à ferme (1ère intervention le 13/08/20)
29. Réfection du rond-point de Fond Leval
30. Filets à canettes
31. Les associations ne peuvent pas organiser d'évènements, comment vont-elles survivre ?
32. O déchet - Intradel
33. Rue de Slasse
34. Vitesse excessive à Rouvrex
35. Rassemblements et dépôts douteux sur le dessus du village de Rouvrex (croix et rue du Tige)
36. Carrefour de Dolembreux

2021

11 conseils communaux

233 points présentés - 221 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 173 points sur 221

Le MCS a voté « contre » les points suivants :

- **Plan d'actions de prévention 2021 - Mandat à l'intercommunale intradel (point 3 du 27/01/21)**

Nous sommes « pour » la prévention au niveau de la gestion des déchets mais nous n'approuvons pas le fait que la commune délègue cette responsabilité à Intradel. Nous ne doutons pas des compétences des 3 employés du service environnement. Nous pensons qu'ils sont capables de porter une telle action de manière plus efficace et plus adaptée à notre commune et sa population. Une opération de prévention dirigée directement par notre commune permettrait de cibler plus efficacement là où la sensibilisation doit être accentuée.

- **Bouticlerie de Rouvrex - encaissement de recettes par des agents communaux - décision (point 5 du 27/01/21)**

Nous votons « contre » car nous avons voté contre « la résiliation de convention entre la commune, la croix-rouge et le CPAS (28 octobre 2020) ».

- **Assemblée Générale d'Enodia (point 7 du 25/03/21)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Convention de partenariat avec l'asbl Liège Energie (point 7 du 3/05/21)** Coût du partenariat : 0,50 euro par habitant soit 7500 euros pour l'année.

« Nous sommes surpris de voir apparaître ce point à l'ordre du jour alors que les missions proposées dans ce partenariat sont déjà effectuées très correctement par le personnel communal du service énergie ».

Nous constatons également que les administrateurs de cette ASBL sont Madame Maggy Yerna et Monsieur Jean-Paul Bonjean, tous deux membres du parti socialiste, tout comme Malik Ben Achour, commercial indépendant chez UP City, la société mandatée pour la mise en place du budget participatif.

Les deux administrateurs, dont il est question ici, cumulaient à eux deux en 2019, plus de 30 mandats dont plusieurs rémunérés évidemment. Jean-Paul Bonjean, semble être mieux connu pour avoir accepté de payer une transaction pénale en rapport avec sa participation dans les comités de secteur Publifin que pour ses actions dans les domaines de l'énergie.

Certaines personnes sont « tuteurs énergie au niveau du CPAS », des choses existent sur notre territoire, ces personnes font leur travail correctement.

La commune ne devait-elle pas plutôt faire la promotion des services proposés par la commune? Qu'aurons-nous comme droit de regard sur les activités de cette ASBL ? »

- **Modification budgétaire des services généraux (point 6 du 31/05/21)**
- **Contrat programme du Foyer Culturel de Sprimont (point 8 du 31/05/21)**
- **Adhésion à une centrale d'achats en matière informatique et organisationnelle (point 20 du 29/07/21)**

A la lecture des documents, certains points nous posent problème (contrat de 7 ans, changement régulier d'administrateur ...)

Selon notre mouvement, la commune délègue au délégué qui délègue !

Nous nous retrouvons face à un système tentaculaire comme nous en avons connu avec Publifin !

- **Modification budgétaire n°2 des services généraux (point 4 du 14/10/21)** « Suite aux inondations, une réduction de précompte immobilier est possible lorsque le logement n'a pas pu être occupé durant au moins 6 mois. Combien de citoyens sont concernés par cette possible réduction ? »

Réponse de Monsieur Leerschool, 1er échevin : « Je ne sais pas. Il faudrait encourager les propriétaires à demander cette réduction; nous pouvons le faire à travers le personnel que nous avons engagé. »

Nous avons également proposé à la commune d'envisager de reloger des citoyens sinistrés dans les logements inoccupés situés sur la commune.

- **Plan d'investissement Wallonie cyclable**

Ce n'est pas parce que l'on a des subsides qu'il faut faire n'importe quoi, n'importe comment !

- **Modification rue des Comines (point 22 du 14/10/21)**

Attention à mieux informer les citoyens, apaiser leurs inquiétudes.

- **Modification de voirie (point 23 du 14/10/21)**

- **Modification de voirie (point 24 du 14/10/21)**

Nous regrettons l'absence de projet à long terme sur les parcelles qui ont fait l'objet de cession de voirie; cela implique que certains endroits de notre commune ressemblent à des chantiers permanents. Nous proposons de les aménager tant pour faciliter la mobilité douce (piétons, personnes porteuses de handicap ...) qu'au point de vue esthétique.

- **Taxe sur la gestion des déchets des ménages - exercices 2022 (point 5 du 10/11/21)**

Pas de changement par rapport à 2021.

Cela fait 2 ans que nous demandons à la commune de récompenser les citoyens qui font moins de déchets par le biais de chèque culture ou chèque commerces locaux.

Depuis 2 ans, le collège nous répond qu'il va y réfléchir. Nous ne constatons aucune avancée dans ce dossier.

- **Fourniture et pose d'une couche de tarmac sur le chemin vicinal n° 35 (point 23 du 10/11/21)**

Nous intervenons à propos de l'asphaltage sur du gravier, il nous semble que ce système ne tiendra pas longtemps et risque de glisser.

Nous interpellons sur les conséquences écologiques de l'asphaltage.

La réponse qui nous a été donnée : « Nous avons reçu des subsides, il y a des conditions à respecter ».

Notre mouvement préférerait une réflexion en amont sur les normes à respecter avant de « foncer tête baissée » et mettre en place des systèmes qui n'ont pas été réfléchis et/ou envisagés selon **tous leurs aspects**.

- **Budget communal - exercice 2022 (point 4 du 16/12/21)**

Nous sommes intervenus notamment à propos des points suivants :

Financement des pensions

Emploi APE : le forfait attribué et payé trimestriellement sur base de simulation du Forem (sur base de 2017-18-19).

Provision antenne GSM

Pas de budget prévu pour l'aide « covid 19 » proposée aux associations. Sera-t-elle réellement octroyée par la commune ? La réponse est floue. Nous demandons que les associations soient correctement informées des décisions prises et de leurs conséquences.

- **Contrat programme 2020-2025 du Foyer Culturel de Sprimont (point 7 du 16/12/21)**

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

- **Modification de voirie**

Nous pourrions appuyer « la cession de voirie » à condition que la collectivité en tire un avantage.

- **Taxe sur les carrières - exercice 2021 - enrôlement à concurrence des 20 % autorisés (point 7 du 25/02/21)**

« La dernière fois, vous aviez proposé qu'on se rencontre à ce sujet. Nous n'avons pas été invités, où en êtes-vous dans votre réflexion ? »

Monsieur le Bourgmestre : «Le point est en cours de réflexion avec le directeur financier, il se renseigne auprès d'autres communes » .

- **Procès-verbal de la séance antérieure (point 1 du 25/03/24)**

Au point 16, en rapport avec le service citoyen, nous ne sommes pas d'accord avec les considérations reprises sur le procès-verbal hormis celle qui concerne la validation par le directeur financier.

- **Modification budgétaire n° 1 du CPAS - exercice 2021 (point 3 du 25/03/24)**

• **Fabrique d'église de Banneux - modification budgétaire n° 1 2021 (point 10 du 25/03/21)**

La Fabrique d'Eglise Saint-Léonard prend en charge les charges de fonctionnement du Foyer Halleux.

Les recettes du Foyer Halleux reviendront-elles dans les finances de Fabrique d'Eglise ? L'échevine, Madame Defgnée, nous a répondu par l'affirmative et a ajouté : « Le souci avec la Fabrique d'Eglise Saint-Léonard c'est qu'elle agit comme bon lui semble et ne prend pas en considération les remarques de la commune ». L'échevine est d'accord avec le Mouvement Citoyen

• **Modification de voirie (point 14 du 25/03/21)**

• **Modification budgétaire du CPAS (point 4 du 31/05/21)**

• **Formation potager bio- règlement tarifaire - approbation**

Nous demandons des facilités de paiement (refus)

• **Assemblée Générale de Résa (point 11 du 31/05/21)**

Le ministre de l'Énergie, Philippe Henry, a déclaré « *Les communes vont bientôt se préparer à choisir un Gestionnaire de Réseau de Distribution. Tout doit être prêt pour début 2023* ». Cela n'arrive pas tous les jours, car cette procédure vicennale (tous les 20 ans!) va permettre d'amener dans les conseils communaux la question de la relation à l'énergie et de la gestion du réseau dans le cadre de la transition énergétique.

Il serait intéressant pour les conseils communaux de se pencher sur la question ». En 2023, les communes wallonnes devront donc se positionner : garder leur gestionnaire de réseau actuel pour le gaz et l'électricité ou aller vers un autre. Une démarche qui n'est possible dans l'état actuel de la réglementation, rappelons-le, que tous les 20 ans. Sprimont est liée actuellement à RESA qui semble ne pas être dans le peloton des distributeurs les plus chers, nous ne sommes pas à Sprimont comme dans toutes les communes limitrophes, Chaudfontaine, Theux, Pepinster Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, également liées à RESA, les moins bien lotis, ni les mieux lotis non plus ! Et la donne peut changer...

Si l'on veut avoir une vision sur l'avenir et se prémunir d'un renversement de situation, ou si l'on veut simplement avoir la capacité d'offrir aux citoyens la meilleure offre de service, ce qui est le rôle d'une commune, il nous faut acquérir une liberté de choix. Les communes, et particulièrement la nôtre, ne devrait-elle pas réagir de telle sorte que cette proposition, aujourd'hui fantaisiste – surréaliste à la belge - du Ministre Henry puisse être, dans les faits, exécutable.

En effet, la plupart des communes, si pas la totalité, se trouvent dans l'impossibilité de changer de distributeur de réseau.

Ainsi que le souligne Cédric Halin, le bourgmestre d'Olné, il y a deux causes à cela :

1. les règles alambiquées du décret énergie, et notamment la règle des communes enclavées qui interdit à une commune de choisir un gestionnaire qui n'est pas présent sur une commune limitrophe.

Ainsi, si Sprimont veut changer de gestionnaire, sa seule option est de quitter Resa pour aller chez Resa !

2. D'autre part, quand bien même une commune désirerait changer de gestionnaire, le coût pour le faire est impayable « Toutes les infrastructures (câbles, poteaux, armoires, etc.) appartiennent au gestionnaire. Du coup, pour changer, il faudrait que la commune rachète l'ensemble des installations ! » ... ce qui prendrait des années et coûterait des millions d'euros à la commune ».

Notre question au Collège : Etes-vous conscients de cet état de chose ? Que comptez-vous faire pour tenter de nous sortir de cette situation ou Sprimont est soumis à un monopole qui peut à termes poser problème ?

Proposition de Cédric HALIN :

La première solution serait de « mettre fin à ces règles alambiquées ». En clair, on supprime la règle des communes enclavées et on fixe des montants au km² à prix raisonnable pour le rachat des infrastructures des réseaux.

La seconde solution, « *que certains politiques ont évoquée il n'y a pas si longtemps* », rappelle Cédric Halin, serait d'aller vers un gestionnaire unique. « *Ainsi, il y aurait le même service et le même tarif pour tous les Wallons. Bien sûr, la Cwape devrait alors jouer pleinement son rôle de régulateur mais ça peut être une bonne alternative* », juge-t-il.

Il faut tendre vers l'une de ces deux solutions. Reste à voir si le politique est prêt à franchir le pas.

- **Assemblée Générale d'Ecetia (point 12 du 31/05/21)**
- **Assemblée Générale d'Imio (point 13 du 31/05/21)**
- **Assemblée Générale de Néomansio (point 14 du 31/05/21)**
- **Assemblée Générale de l'AIDE (point 15 du 31/05/21)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

- **Fabrique d'Eglise de Gomzé-Andoumont (point 24 du 31/05/21)**
- **Vente d'un terrain communal (point 25 du 31/05/21)**
- **Assemblée Générale extraordinaire de Résa (point 9 du 21/06/21)**
- **Assemblée Générale ordinaire de la SPI (point 10 du 21/06/21)**
- **Assemblée Générale d'Enodia (point 11 du 21/06/21)**
- **Assemblée Générale ordinaire d'INTRADEL (point 12 du 21/06/21)** Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».
- **Modification de voirie (point 15 du 21/06/21)**

- **Assemblée Générale d'Imio (point 17 du 29/07/21)**

Système tentaculaire semblable à Publifin

- **Assemblée Générale d'Enodia (point 10 du 2/09/21)**

Le délai entre le moment où nous recevons l'avis et les dossiers et la date du conseil communal ne nous permet pas de prendre connaissance correctement des dossiers. Nous ne souhaitons pas nous prononcer « à l'aveugle ».

Monsieur Michel Beaufays représentera la commune à cette Assemblée Générale

- **Marché de travaux - transformation et extension de la bibliothèque de Sprimont (point 15 du 2/09/21)**

Nous sommes interpellés par la somme prévue pour la bibliothèque. Nous nous posons la question du choix de ces dépenses dans le contexte actuel (covid, inondations ...) Nous pensons que c'est important de soutenir la culture et de permettre aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès. Mais les sommes sont considérables. Loin de nous l'idée de remettre en question l'ascenseur, mais est-ce bien nécessaire de réaliser tous les autres travaux ? N'y a-t-il pas d'autres priorités ?

Monsieur Leerschool, 1er échevin, nous a répondu que cet agrandissement était nécessaire au vu des nouvelles missions de la bibliothèque.

- **Modification budgétaire n° 3 du CPAS (point 2 du 10/11/21)**

Nous soutenons le vote de nos conseillers au CPAS.

- **Coût vérité de la gestion des déchets ménagers - budget 2022 (point 4 du 10/11/21)**

Augmentation déguisée ?

- **Modification de voirie (point 8 du 10/11/21)**

- **Assemblée Générale extraordinaire de la SPI (point 11 du**

16/12/2021) • Assemblée Générale Intradel (point 12 du 16/12/21)

- **Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'Ecétia (point 13 du 16/12/21)**

- **Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'Enodia (point 14 du**

16/12/21) Pour rappel, le Mouvement Citoyen est intervenu à de nombreuses reprises pour expliquer qu'il était impossible aux conseillers d'analyser l'entièreté des documents annexés aux Assemblées Générales en si peu de temps.

- **Marché de travaux : remplacement d'éclairages publics par des led (point 18 du 16/12/21)**

Le marché public est passé après qu'une grosse partie des travaux soit réalisée.

Le MCS a déposé les propositions suivantes :

• Engagement d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen (point 16 du conseil communal du (point 16 du 25/02/21)

Vous trouverez l'entièreté de cette motion sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_9d52e79d3bae4584a471a7923332d8c3.pdf

Vu l'article 12 du règlement d'ordre intérieur,

DECIDE :

1. De s'engager au niveau 1 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen (annexe 4), engageant la commune de Sprimont à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge ;
2. De s'engager au niveau 2 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre commune et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans;
3. De s'engager au niveau 3 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en diffusant et informant ces structures paracommunales ou actives sur le territoire communal de l'existence et de la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen;
4. De s'engager au niveau 4 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir : créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux. La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil et signe une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen

Selon Madame Vangossum, Echevine de la jeunesse et de la cohésion sociale, ce projet est développé depuis déjà plusieurs mois au sein de la commune. Des contacts réguliers ont été pris avec la plateforme du service citoyen. Madame Vangossum nous reproche de ne pas avoir demandé aux services concernés de la commune ce qui était déjà envisagé et mis en place. Ce qui nous surprend c'est que, sur la présentation du plan de cohésion sociale, en face du critère «service citoyen », la commune a répondu « non » et n'a pas indiqué que le dossier était en cours.

De plus, lors de nos différents contacts avec la correspondante de la plateforme, il nous a été signalé que rien n'était encore mis en place à Sprimont (contrairement aux propos tenus par Mme Vangossum).

Suite aux réponses de Mme Vangossum lors du conseil communal, nous avons repris contact avec la plateforme pour le Service Citoyen.

Vous trouverez sur notre site mcsprimont.com dans l'onglet « **nos actions** » le courrier que nous avons envoyé aux membres du conseil communal et aux citoyens présents lors de ce conseil.

Madame Vangossum a évoqué une étude sur une éventuelle demande par rapport à notre commune. Nous ne comprenons pas à quoi cela peut servir, l'objectif étant de faire passer l'information au plus grand nombre de jeunes possible.

Monsieur le Bourgmestre a proposé de reporter le point.

Madame Vangossum nous a également reproché le fait que nous posions nos questions lors du conseil communal alors que nous avons la possibilité de venir les poser à la commune.

S'indigner, rêver, s'engager Page 27

Nous avons répondu que nous considérons le conseil communal comme un endroit où relayer les questions des citoyens et leur permettre d'entendre les réponses qui y sont données. Il est intéressant de noter que, dans le projet de procès-verbal de la séance du 21 avril, les considérations évoquées ne correspondent pas à ce qui nous a été dit lors du conseil communal du 25 février 2021.

Cette proposition a été reportée.

• Intégration de la Commune de Sprimont à la liste des autorités locales participant à la campagne "Yes we can" quant à la consigne des canettes et de toutes les bouteilles en plastique - Décision (point 33 du 31/05/2021)

Vous trouverez l'entièreté de cette motion sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_d80a74f0c3ce4eb4893e481393e4231b.pdf

Article 1 : d'intégrer la Commune de Sprimont à la liste des communes participant à la Campagne « yes we can », en faveur de la mise en place d'une consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Le MCS intervient également à propos de ...

- **Audit organisationnel de l'administration (point 14 du**

27/01/21) Nous avons demandé à être informés des différentes phases du plan.

Réponse : « Allez chercher vous-mêmes l'information »

- **Sexisme (point 19 du 25/03/21)**

Le considérer partout et pas seulement dans l'espace public.

- **Taxes sur les immeubles inoccupés (point 5 du 31/05/21)**

Nous proposons de taxer les bâtiments ING et Fortis qui sont vides.

- **Encourager les propriétaires sinistrés à demander la réduction du précompte immobilier si le logement n'a pas pu être occupé pendant minimum 6 mois (point 4 du 14/10/21)**

- **Rénovation des sanitaires - écoles de Dolembreux (point 22 du 10/11/21)**

- **Asphaltage chemin vicinal 35 (point 23 du 10/11/21)**

Nous souhaitons une réflexion en amont

- **Taxe sur la gestion des déchets (point 15)**

Nous avons demandé une réflexion pour la mise en place d'un système de récompense des citoyens qui réduisent leurs déchets (rien en 2 ans)

Impossible de lire et analyser l'entièreté des dossiers

→ Grâce à notre intervention, la majorité dépose un **Règlement fixant les conditions et la procédure à suivre concernant l'allocation d'une prime « chèque sport et culture »**.

Le MCS est intervenu dans les questions orales d'actualité à propos de :

1. Budget participatif : simulacre - projet mal préparé
2. Montant pour l'évacuation de terre au Centre marial : que fait-on du solde ?
3. Budget aménagement de la bibliothèque de Sprimont. La rénovation est-elle un bon choix ?
4. Eviter d'utiliser les abréviations
5. Budget participatif, nous proposons une participation citoyenne dès la création du projet
6. Retour des problèmes au Lac Bleu de Chanxhe
7. Placement d'un panneau 50 km/h à l'entrée de Cornemont suite à des demandes de citoyens
8. Pourquoi le Collège n'a-t-il pas octroyé une aide financière à CAP 48 - campagne viva for life ?
9. Micro brasserie de Hayen
10. Distribution de masques gratuits pour les enfants

11. Nous proposons que soit publiée la justification des votes dans le journal communal. Nous obtiendrons 80 caractères maximum (espace compris) pour justifier nos votes
12. Possibilité pour les communes de choisir leur réseau de distribution électrique. Nous démontrons que le choix est impossible
13. Service Incendie
14. Assemblée Générale d'Enodia : nous invitons le Collège à être proactif concernant la vente de parts de VOO
15. Panneaux d'affichages publics. Nous demandons un relevé et leur remise en état
16. Campagne de dératissage : nous demandons un effort de communication
17. Nous demandons une meilleure sécurité pour le passage piéton de Florzé : un éclairage!
18. Limitation des tondeuses robots (une 2ème intervention)
19. Nous faisons remarquer que les enquêtes publiques ne sont pas visibles sur le site de la commune
20. Nous intervenons à propos de l'atelier informatique d'initiative citoyenne à Louveigné
21. Protection des hérissons : accentuer la sensibilisation, nous donnons des exemples concrets
22. Problèmes de sécurité routière et nuisances sonores dans le Thier du Hornay
23. Travaux prévus au rond-point de Fond Leval
24. Gens du voyage
25. Passage des camions par le centre de Louveigné pour se diriger vers la côte des Forges
26. Qu'en est-il du projet d'aménagement du centre de Louveigné prévu dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural ?
27. Dossier Raborive - Seveso
28. Facilité d'accès aux soins pour les animaux des publics fragilisés.
29. Rue de Néronry, rejet d'eaux usées venant de particuliers dans le caniveau
30. Zacc, eaux de surface
31. Inondations : nous félicitons le personnel communal et les bénévoles. Nous questionnons à propos des logements sinistrés, plan d'urgence, indemnisation ...
32. Participation de la commune à la nuit de l'obscurité ?
33. C'est par voie de presse que les citoyens ont été avertis de l'évolution du dossier « maison de repos de Dolembreux ». Aucun mail envoyé même pas aux 40 participants de la réunion.
34. Des associations toujours en attente des subsides promis (crise covid)
35. Rue de Theux, permis octroyé à un manège mais problème d'écoulement des eaux
36. Nous demandons à être présents lors des débriefing suite aux inondations ainsi que les citoyens et victimes
37. Maison des Jeunes de Sprimont : où en est-on ? À quand l'ouverture ?
38. Appel à projet lancé pour les bâtiments scolaires : avez-vous posé votre candidature ?
39. Dossier Raborise - Seveso
40. Tec : bus bondés en général. Ligne Express : surcoût et absence de connexion avec le centre de Sprimont; Pas de passage piéton

S'indigner, rêver, s'engager Page 29

41. Carrière de la Belle-Roche
42. Rue de Néronry, rien n'a changé
43. Carrefour de Dolembreux : files, vitesse excessive ...
44. Fraiture, plaine de jeux
45. Placement d'un miroir sortie Troleu vers Remouchamps
46. Retour sur l'écoulement des eaux rue de Néronry. Le problème ne serait toujours pas résolu
47. Baux à ferme, où en est la mise en conformité ?
48. A quoi vont servir les 500 000 euros d'indemnités suite aux inondations ?

2022

10 conseils communaux

171 points présentés - 159 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 119 points sur 159

Le MCS a voté contre ces points :

- **Taxe sur les carrières - Exercice 2022 - Enrôlement à concurrence des 40% autorisés - Approbation (point 3 du 14/02/22)**

Nous faisons remarquer que la Région Wallonne n'aide pas les communes, elle aide les carriers. Nous attendons toujours la réunion que nous avons demandée (il y a plus d'un an) pour chercher d'autres solutions de taxation des carrières.

- **Modification de voirie (point 8 du 14/02/22)**

- **Plan d'actions de prévention 2022 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation (point 6 du 21/03/22)**

Nous avons l'impression que les actions proposées informent les personnes déjà sensibilisées et non les autres, est-ce que cela a du sens ?

Nous sommes pour de la prévention au niveau de la gestion des déchets mais nous n'approuvons pas le fait que la commune délègue cette responsabilité à Intradel. Nous ne doutons pas des compétences du personnel du service environnement.

- **Conseil Communal des Enfants - Modification du règlement d'ordre intérieur "Constitution d'un Conseil Communal des Enfants" - Approbation (point 21 du 3/08/22)**

2 des 5 conseillers.ères ont voté « contre » : il s'agit en fait du conseil communal des élèves des écoles de Sprimont et non des enfants de Sprimont.

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

- **Processus de renouvellement du gestionnaire de réseau de distribution de gaz de la commune de Sprimont - Validation de l'unique candidature reçue - Décision (point 5 du 17/01/22)**

Nous décidons de nous abstenir puisque nous nous retrouvons devant un non choix (voir intervention de l'un de nos conseillers lors du conseil de mars 2021).

Nous avons dénoncé des fonctionnements inacceptables pour une intercommunale qui se dit « proche des citoyens »

- **Processus de renouvellement du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité de la commune de Sprimont - Validation de l'unique candidature reçue - Décision (point 6 du 17/01/22)**

Nous avons dénoncé des fonctionnements inacceptables pour une intercommunale qui se dit « proche des citoyens » (voir notre intervention dans les questions orales d'actualité ci-dessous)

- **Mise en location d'un terrain communal sis entre les rues de Fraiture et A Vi Tiyou à Fraiture - Approbation (point 7 du 17/01/22)**

Le MCS a émis des objections quant à la « forme » du bail et notamment quant à la clause fixant le loyer de base et la clause d'indexation, lesquelles faisaient référence aux « coefficients de fermage » qui ont cours en matière de baux à ferme. Les conséquences d'une telle rédaction du contrat exposait l'administration communale au risque de voir un jour le bail requalifié en « bail à ferme » pour lequel les obligations du bailleur (la commune) sont autrement plus exigeantes et contraignantes que dans le cadre d'un bail commun, qui était l'esprit de la convention proposée.

- **Modification budgétaire n°1 du CPAS - Exercice 2022 - Approbation (point 4 du 21/03/22)**

Nous suivons le vote de notre conseiller au CPAS.

- **Opération de Développement Rural - Rapport annuel 2021 - Approbation (point 9 du 21/03/22)**

Nous regrettons que les membres de la Commission Locale de Développement Rural aient reçu un rapport de 46 pages le 7 mars à valider pour le 10 mars.

Nous interrogeons à nouveau le Collège sur le fonctionnement d'une telle Commission, la place trop importante des représentants politiques et la marge de manœuvre des citoyens présents.

- **Modification de voirie (point 11 du 21/03/22)**

- **Marché de Travaux - Travaux d'entretien et de régénération des terrains de football des clubs de Sprimont - 2022 - Approbation (point 14 du 21/03/22)**

31 000 euros pour entretenir les terrains de football, est-ce une priorité à l'heure actuelle ? Notre mouvement regrette que les investissements financiers liés aux activités culturelles et artistiques ne soient pas en équilibre avec ceux des infrastructures sportives. Nous sommes évidemment convaincus du bienfait du sport, en particulier chez les jeunes, mais considérons que la culture et les arts sont tout aussi importants pour l'épanouissement personnel.

- **Modification budgétaire n°2 des services généraux - Exercice 2022 - Approbation (point 3 du 30/05/22)**

Nous déplorons, entre autres, la diminution de la prévision budgétaire pour le Foyer Culturel, cette action est incohérente par rapport aux promesses qui nous avaient été faites.

- **Situations de caisse 2022 - Visa (point 5 du 30/05/22)**

Il s'agit des situations de caisse de mars, juin, septembre et décembre 2021. Des situations de caisse faites de cette manière n'ont aucun sens.

- **Comptes du CPAS - Exercice 2021 - Approbation (point 6 du 30/05/22)** Nous suivons le vote de nos conseillers au CPAS.

- **Assemblée générale ordinaire de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration (AIDE) du 16.06.2022 - Approbation (point 11 du 30/05/22)**

- **Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 23.06.2022 - Approbation (point 12 du 30/05/22)**

- **Assemblée générale ordinaire de IMIO du 28.06.2022- Approbation (point 13 du 30/05/22)**

- **Assemblée générale ordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 28.06.2022 - Approbation (point 14 du 30/05/22)**

- **Assemblée générale ordinaire de NEOMANSIO Intercommunale du 30.06.2022 - Approbation (point 15 du 30/05/22)**

En ce qui concerne les assemblées générales, nous réitérons notre remarque concernant le fait qu'il est impossible de lire attentivement et comprendre tous les documents relatifs à ces assemblées puisqu'elles ont toutes lieu à la même période. Un simple décalage dans le calendrier des assemblées générales nous permettrait de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires pour pouvoir nous positionner.

- **Modification de voirie (points 16 et 17 du 31/05/22)**

- **Déplacement d'un tronçon vicinal à Hautgné (point 18 du 30/05/22)**

- **Marché de fournitures – Achat d'ordinateurs portables pour les écoles communales – Recours à une centrale d'achats - Approbation (point 26 du 30/05/22)**

Nous sommes POUR la fourniture d'ordinateurs portables dans les classes, mais nous n'avons reçu aucune information par rapport au matériel dont il est question.

Nous avons donc demandé ces renseignements à Monsieur l'Echevin. N'étant pas en mesure de nous les fournir, nous avons demandé un report du point. Ce report a été refusé.

- **Marché de travaux - Câblage réseau dans les écoles - Recours à une centrale d'achats - Approbation (point 27 du 30/05/22)**

Même remarque.

- **Vente d'une parcelle communale sise rue du Tultay - Approbation (point 18 du 3/08/22)**

Nous avons souligné le fait qu'une parcelle communale avait été laissée gratuitement à disposition de 2 sociétés pendant X années (10, 12 ans ou plus d'après le Bourgmestre). Il s'agit d'un bien public nous le rappelons et sommes contents que cette situation se clarifie.

- **Conseil Communal des Enfants - Modification du règlement d'ordre intérieur "Constitution d'un Conseil Communal des Enfants" - Approbation (point 21 du 3/08/22)**

Nous avons demandé un changement d'intitulé « conseil communal des élèves des écoles de Sprimont ». Demande refusée par le collège.

- **Modification budgétaire n°3 des services généraux - Exercice 2022 - Approbation (point 3 du 19/10/22)**

Nous ne sommes pas invités à participer à la réflexion liée au budget.

- **Modification budgétaire n°3 du CPAS - Exercice 2022 - Approbation (point 4 du 19/10/22)**

Nous suivons l'avis de nos conseillers au CPAS.

- **Plan d'actions locales Zéro Déchet 2023 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation (point 11 du 19/10/22)**

Nous sommes POUR la prévention au niveau de la gestion des déchets mais nous n'approuvons pas le fait que la commune délègue cette responsabilité à Intradel.

Nous ne doutons pas des compétences des 3 employés du service de l'environnement. Nous pensons qu'ils sont capables de porter une telle action de manière plus efficace et plus adaptée à notre commune et sa population. Une opération de prévention dirigée directement par notre commune permettrait de cibler plus efficacement là où la sensibilisation doit être accentuée.

- Une des actions est mise en place uniquement via facebook.
- Il n'y a jamais eu d'évaluation des actions menées par Intradel.
- D'autres organismes proposent aussi des actions, Espace Environnement notamment.

- **Modifications de voiries (points 18 et 19 du 19/10/22)**

- **Assemblée générale ordinaire de IMIO du 13.12.2022- Approbation (point 9 du 13/11/22)**

- **Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 22 décembre 2022 - Approbation (point 10 du 13/11/22)**

En ce qui concerne les assemblées générales, nous réitérons notre remarque concernant le fait qu'il est impossible de lire attentivement et comprendre tous les documents relatifs à ces assemblées puisqu'elles ont toutes lieu à la même période. Un simple décalage dans le calendrier des assemblées générales nous permettrait de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires pour pouvoir se positionner.

- **Société coopérative intercommunale ECETIA - Prise de participation du CPAS - Approbation (point 9 du 21/06/22)**
- **Assemblée générale ordinaire de la SPI du 28.06.2022 - Approbation (point 12 du 21/06/22)**
105 collaborateurs et 7 directeurs !
Certaines personnes désignées cumulent 13 mandats.
- **Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scrl du 29.06.2022 - Approbation (point 13 du 21/06/22)**
En ce qui concerne les assemblées générales, nous réitérons notre remarque concernant le fait qu'il est impossible de lire attentivement et comprendre tous les documents relatifs à ces assemblées puisqu'elles ont toutes lieu à la même période. Un simple décalage dans le calendrier des assemblées générales nous permettrait de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires pour pouvoir se positionner.
- **Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Approbation (point 6 du 7/09/22)**

Le MCS a demandé le report de ce point :

- **Convention de partenariat entre la Bibliothèque communale de Sprimont et la Résidence du Fort - Approbation**
Nous ne voyons pas l'utilité d'une convention avec une société commerciale dans le cadre des activités telles que proposées dans le document. Qu'est-ce qui justifie le prêt gratuit aux usagers de la résidence du Fort ? C'est une société à responsabilité limitée.
Considérant que la question se pose quant à la justification de la gratuité des ateliers et des prêts collectifs alors qu'il s'agit de conclure une convention avec une société avec but de lucre,
Ce point a été reporté.

Le MCS a déposé la proposition suivante :

- **Mise en place d'un outil de consultation pour les citoyens des documents remis aux conseillers communaux avant toute séance du conseil communal (points 17 du 21/03/22)**

Vous trouverez l'entièreté de cette motion sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/_files/ugd/c087cd_6d7ede79d37e4eb5b2dc1303ce96b713.pdf

Article unique :

Adopte le règlement suivant :

Afin de rapprocher davantage encore le citoyen de SPRIMONT avec la politique locale, il est décidé :

- de mettre à disposition des citoyens, notamment par le biais informatique, en même temps que la publication de l'ordre du jour des conseils communaux, l'ensemble des documents

portés à la connaissance des conseillers communaux et relatifs à l'ordre du jour des conseils communaux, hormis les documents relatifs aux points devant être traités à huis clos.

Cette proposition a été reportée.

Le MCS intervient également à propos ...

• **Dossier Kauffman - Raborive (dans les questions orales) le 17/01/22** **MCS** : dans le cadre du dossier Kauffman, le Mouvement Citoyen de Sprimont est étonné que le Collège ait refusé de rencontrer un groupe de citoyens inquiets (notamment par rapport au bruit qui résulterait de la fabrication d'un mur) alors qu'il prétend être favorable à la participation citoyenne.

Le Collège : il a été répondu à ces citoyens qu'il leur était possible d'apporter des compléments d'information par écrit.

MCS : cette réponse est surprenante puisque les citoyens qui avaient demandé une rencontre avaient joint, à leur mail, un dossier reprenant leurs inquiétudes et les informations qu'ils avaient recueillies.

Le Collège a fait ses remarques dans le cadre de l'enquête. A ce stade, le Collège n'a pas à se prononcer dans le cadre du recours de l'entreprise Kauffman contre la décision de refus d'octroi du permis.

Ce n'est qu'en fonction de l'issue du recours, en cas de confirmation du refus et si une nouvelle demande de permis est introduite impliquant une nouvelle enquête publique que le Collège pourrait à nouveau se positionner et rencontrer des citoyens.

MCS : l'entreprise Kauffman aurait déjà fait des propositions d'améliorations. Il aurait donc été souhaité que le Collège écoute les craintes des citoyens.

Le Collège comprend l'inquiétude mais la procédure doit être respectée. Pour gagner du temps, l'entreprise Kauffman pourrait décider d'introduire une nouvelle demande de permis, mais le Collège n'en a pas connaissance et ne juge donc pas utile d'intervenir pour le moment.

MCS : le Collège avait-il été officiellement informé du recours ? Y avait-il une obligation pour que la Commune soit informée ?

Le Collège : De mémoire, le Collège ne peut répondre avec certitude qu'un courrier officiel est arrivé à l'administration concernant le recours. Il n'y a pas d'obligation d'information de la commune voisine. La presse a rapidement parlé du recours, c'est peut-être ainsi que les services en ont été informés.

• **Plan d'actions de prévention 2022 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation (point 6 du 21/03/22)**

L'année passée, Monsieur Leerschool, 1er Echevin, nous avait répondu : « je veux bien demander à Intradel d'envisager autre chose. » Qu'en est-il ? Le CDH+ avait demandé une évaluation des actions, qu'en est-il ?

Réponse donnée par Monsieur Leerschool : « L'évaluation des actions n'a pas été faite. Nous préférons déléguer ces actions à Intradel ».

• **Utilisation des caméras de surveillance**

MCS : au conseil communal du 27 janvier 2020, au point 11, il était question de l'utilisation de caméras de surveillance fixes, temporaires, mobiles et/ou intelligentes sur le territoire de la commune de Sprimont. Le Mouvement Citoyen n'était pas très chaud pour que soit donnée une carte blanche pour cinq ans. Le Collège s'était engagé à présenter un rapport annuel quitte à demander au commissaire de venir expliquer. Qu'en est-il ?

Le Collège : le tout n'est pas opérationnel à ce jour, car il y a des adaptations à apporter sur le site de Louveigné au niveau du stockage des données sur les serveurs de la zone SECOVA. Il est en effet souhaité que l'ensemble des images soit regroupé sur le site de SECOVA à Beaufays. Par conséquent, comme il n'y a pas encore eu une année d'utilisation, le rapport ne peut encore être présenté.

• **Plan d'actions locales Zéro Déchet 2023 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation (point 11 du 19/10/22)**

Nous demandons une évaluation des actions menées par Intradel.

• **Création dénomination de rue - Lotissement rue Cochetay - Approbation (point 21 du 30/05/22)**

Notre proposition de mettre à l'honneur des femmes sprimontoises a été entendue, nous remercions le Collège. Nous espérons que c'est la 1ère d'une longue série.

• **Participation à la nuit de l'obscurité**

La Commune a reçu de la part de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturne une demande de participation à la Nuit de l'obscurité. Nous voudrions savoir si la commune compte participer cette année et de quelle manière.

Le Collège : la volonté du Collège était de participer mais RESA demande 300 EUR par coffret à venir couper et à venir relancer. Dans ces conditions-là, nous ne participerons malheureusement pas à la Nuit de l'obscurité.

MCS : On peut aussi simplement organiser un événement local en envisageant des activités ludiques ou didactiques en faisant appel à des bénévoles ou à des partenariats etc. de manière à sensibiliser la population sans dépenser de l'argent.

Le Collège : nous avons décidé de tout stopper parce que travailler sur une jambe et pas sur les deux ne nous semble pas intéressant, d'autant plus que le service de l'environnement est un peu débordé actuellement au vu de la multiplicité des tâches qui lui incombent. Ce type d'organisation, même avec des bénévoles, demande pas mal d'investissement de la part de notre personnel. Le Collège souhaite relayer ce projet au niveau du Comité POLLEC pour essayer de pouvoir avancer avec des ASBL ou des bénévoles.

MCS : Le gros problème vient notamment du coût et de la façon dont RESA travaille. La raison pour laquelle la commune décide de ne pas y participer est-elle annoncée et expliquée à l'organisateur ? Cela lui permettrait de réfléchir et d'avoir même un impact sur la façon dont RESA travaille car quand on lit la brochure de RESA pour Sprimont, leur réponse est totalement incohérente avec ce qu'ils annoncent.

• Les éoliennes (conseil communal de juin 2022)

Notre intervention complète sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/files/ugd/c087cd_65bd23c67cce48108b2177dffebecfe5.pdf

Le MCS est intervenu dans les questions orales d'actualité à propos de :

1. Renouvellement des gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité
2. Taxe d'entretien des égouts
3. Problématique des bus
4. Dossier Kauffman - Raborive (suite)
5. Frênes malades rue de Montmagny
6. Opération Wikipower
7. Situation à Chanxhe suite aux inondations
8. Isolation acoustique du musée de la Pierre
9. Réunion publique du conseil d'administration d'Enodia
10. Carrière du Coreux
11. Rémunérations au sein de Résa
12. Accueil des Ukrainiens
13. Qualité des repas livrés à domicile par le CPAS
14. Salle du judo de Chanxhe
15. Publication des enquêtes publiques sur le site de la commune
16. Rue de l'Entente à Fraiture
17. Dossier Uhoda
18. Organisation départ Liège-Bastogne-Liège
19. Panneaux d'affichage publics
20. Les brèves du bulletin communal
21. Vitesse excessive Banneux et Lincé
22. Trottoirs et aménagements rue de la Sapinière
23. Place de Banneux
24. Débit d'eau rue des XII hommes
25. Camping les Peupliers à Banneux
26. Commerces autour de l'Esplanade
27. Lincé : mauvais état des routes
28. Lincé : terrains susceptibles d'être utilisés pour potager communautaire
29. Lincé : fête sauvage au Presbytère
30. Conseil communal des enfants - nous tirons la sonnette d'alarme
31. Eoliennes
32. Victimes des inondations Chanxhe - doléances
33. Conseil de participation dans les écoles: ont-ils commencé ?
34. Travaux de transformation maison communale
35. Plan de délestage en cas de pénurie d'énergie
36. Participation d'un conseiller MCS à l'AG de Résa
37. Chemin vicinal 35
38. Bassin d'orage rue du Doyard
39. Décisions prises au niveau de la Province par rapport aux zones de secours

40. Gens du voyage - Louveigné
41. Demande pour que les projets de délibérations et les documents, ne relevant pas du huis clos, relatifs au conseil communal, soient publiés et à disposition des citoyens avant les séances. Où en est-on ?
42. Problèmes d'eau à Banneux
43. Vente de Nethys des parts de VOO
44. Maison des jeunes de Banneux
45. Conseil communal des enfants
46. Wikipower
47. Energie dans les écoles et bâtiments publics
48. Augmentation du coût de l'énergie (CPAS)

2023

11 conseils communaux

194 points présentés - 181 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 152 points sur 181

Le MCS a voté contre ces 3 points :

• Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scirl du 28 avril 2023 - Approbation (point 5 du 27/04/23)

ENODIA (intercommunale pure de financement) rappelons-le, c'est le nouveau nom choisi par les administrateurs de Publifin pour tenter de faire oublier le scandale lié à cette intercommunale. Nous avons à diverses reprises attiré l'attention du Collège Communal sur le devenir du produit de la vente des parts de l'opérateur VOO.

1ère RAISON : Les dirigeants d'Enodia, la maison-mère de Nethys, ont confirmé la répartition de l'argent qui sera tiré de la vente de la filiale Telecom, VOO. La cession de celle-ci à l'opérateur Orange Belgium rapportera en valeur nette 940 millions d'euros. Il est question notamment de distribuer 150 millions d'euros sous forme de dividendes exceptionnels aux communes et à la Province de Liège, actionnaires d'Enodia, d'affecter 40 millions à une augmentation de capital chez Noshag (est un fonds d'investissement liégeois qui propose des solutions de financement pour la création et la croissance de votre entreprise, que nous classons, nous, dans la rubrique des « nébuleuses ») et de réserver 250 millions à Elicio, la filiale de développement d'énergie renouvelable off-shore... Avec d'autres (le Bourgmestre d'Andenne, le Bourgmestre d'Olné), nous ne sommes pas d'accord avec la répartition prévue car le retour financier vers les communes est insuffisant. Certaines communes (Andenne) d'ailleurs veulent procéder à une analyse juridique de l'opération et n'excluent pas d'initier un recours administratif. Concernant donc la vente des actifs de VOO, l'essentiel de l'argent va donc être redistribué ou investi dans des besoins très éloignés de ceux de la province" comme dans Elicio "pour créer des parcs éoliens notamment au Portugal et en Estonie... ou dans la Socofe, impliqué dans "des gestionnaires de réseau haute tension en Belgique mais aussi à l'étranger." L'ère Stéphane MOUREAU ne nous semble pas complètement éteinte.
RESA / FILIALE OPERATIONNELLE d'Enodia

2ème RAISON : RESA NE REMPLIT PAS SES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC, en cause : son incapacité à adapter le réseau en fonction de l'évolution de la demande (les panneaux photovoltaïques et le décrochage des onduleurs sont un exemple flagrant). Les obligations de service public (OSP) des GRD Gestionnaires de Réseau de Distribution sont définies par le

législateur. Les objectifs sont notamment d'assurer la sécurité d'approvisionnement des citoyens, la protection de l'environnement et l'amélioration du fonctionnement du marché de l'énergie.

3ème RAISON : RESA se targue d'avoir conservé la totalité de ses actionnaires alors que beaucoup n'ont pas d'autre possibilité que de rester chez RESA, pour les raisons que le Mouvement Citoyen évoquait déjà il y a quelques mois dans le cadre du Conseil Communal. En effet, il est impossible de changer de gestionnaire de réseau pour une commune qui n'est pas limitrophe d'une commune travaillant avec un gestionnaire différent. C'est le cas de Sprimont et de bien d'autres communes. Il y a là manifestement un manque d'honnêteté. Et donc, unanimement, les conseillers du Mouvement Citoyen ont adopté un vote de sanction contre le plan stratégique qui leur a été soumis au Conseil Communal du mois d'avril alors que tous les partis traditionnels ont voté pour, comme d'habitude !

S'indigner, rêver, s'engager Page 48

• **Plan d'actions locales Zéro Déchet 2024 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation (point 8 du 02/10/23)**

7500 euros (0,50 euro par habitant) - sensibilisation aux dérives de la fast fashion. Le "visible mending" faisait partie des actions proposées dans le cadre du plan d'action. Nous avons posé la question suivante : « quelqu'un peut-il m'expliquer ce qu'est le visible mending ? »

Aucun des membres du conseil communal n'a pu nous répondre.

Personne n'a pu répondre ! Il s'agit en fait de « racommodage ».

Comme les années précédentes nous intervenons par rapport au fait qu'il nous semble plus intéressant de soutenir les actions citoyennes locales existantes.

Exemples : Vide dressing à Fraiture, à Dolembreux ... la donnerie à Chanxhe, les brocantes, les magasins de seconde main, atelier de couture existant à Banneux.

Valorisation des citoyens.

Selon notre mouvement un aspect non financier est à prendre en considération, c'est la valorisation de nos citoyens lorsqu'ils transmettent leurs savoirs à d'autres citoyens, la solidarité, l'entraide.

Nous rappelons également qu'il n'y a jamais eu d'évaluation des actions mises en place par Intradel malgré nos sollicitations.

• **Budget communal - Exercice 2024 - Approbation (point 3 du**

13/12/23) Le budget ne prévoit rien concernant la participation citoyenne.

Nous ne sommes pas consultés sur les dépenses, pas de mise en commun pour la réflexion.

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

Taxe sur les carrières - Exercice 2023 - Enrôlement à concurrence des 70% autorisés - Approbation (point 7 du 31/01/23)

Elle ne profite qu'à des multinationales.

• **Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI du 31.01.2023 - Approbation (point 8 du 31/01/23)**

Dans ce rapport, nous avons trouvé beaucoup de beaux objectifs que nous approuvons mais nous avons l'impression d'un fossé entre ce qui est noté dans les documents et ce qui est réellement mis en place.

Une nouvelle filiale, est-ce vraiment nécessaire ? A ce sujet, une de nos conseillères demande des explications sur le texte (extrait de l'annexe 4) et demande si Monsieur le Bourgmestre, un échevin.e, un conseiller.ère peut expliquer ce que ce passage veut dire. Le Collège est dans l'incapacité de nous expliquer le texte; ils voteront pourtant en faveur ...

• **Modification de voirie (point 13 du 31/01/23)**

Pour le MCS, les cessions de voiries telles qu'elles sont envisagées actuellement (c'est-à-dire sans suite concrète) entraîne non seulement des coûts importants pour le candidat bâtisseur, mais met en péril le caractère rural de notre commune; certains endroits ressemblent à des chantiers permanents.

• **Situations de caisse 2023 - Visa (point 2 du 23/02/23)**

La situation de caisse doit se faire par trimestre. Nous avons demandé au Collège comment il procédait pour faire cette "situation de caisse".

Mr Leerschool, 1er échevin nous a répondu : «Je le fais moi-même. Ce serait intéressant d'avoir une tierce personne. Je vérifie la correspondance des extraits de compte. Nous avons des discussions, le directeur financier et moi à propos des classes 2 (immobiliers) et des classes 4 (ce que l'on doit). Cette vérification nous prend une demi-journée. »

MCS : « Le faites-vous tous les 3 mois ? »

Mr Leerschool : « Je l'ai fait une fois sur l'année. »

MCS : « Normalement cette vérification doit se faire de manière inopinée. Le visa du Bourgmestre et de la Directrice Générale est nécessaire.» Nous sommes déjà intervenus plusieurs fois à ce sujet.

Mr Leerschool : « La remarque est judicieuse et pertinente ».

MCS : « Pour l'avenir ? »

Mr Leerschool : « Je m'engage à le faire autrement . C'est une procédure obsolète, mais ça reste tout de même une ultime vérification ».

• **Modification budgétaire n°1 des services généraux - Exercice 2023 -
Approbation (point 3 du 31/05/23)**

• **Assemblée générale ordinaire de RESA du 7 juin 2023 - Approbation (point 7 du 31/05/23)**

• **Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 29 juin 2023 - Approbation (point 8 du 31/05/23)**

• **Assemblée générale ordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 28.06.2022 - Approbation (point 10 du 31/05/23)**

• **Modification budgétaire n°1 du CPAS - Exercice 2023 - Approbation (point 3 du 28/06/23)**

- **Renouvellement de la convention de partenariat entre la Bibliothèque communale de Sprimont et la Résidence du Fort - Approbation (point 6 du 24/07/23)**

« Nous sommes intervenus plusieurs fois au sujet de cette convention.

En mai 2022 :

Nous ne voyons pas l'utilité d'une convention avec une société commerciale dans le cadre des activités telles que proposées dans le document. Qu'est-ce qui justifie le prêt gratuit aux usagers de la résidence du Fort ? C'est une société à responsabilité limitée. »

Considérant que la question se pose quant à la justification de la gratuité des ateliers et des prêts collectifs alors qu'il s'agit de conclure une convention avec une société avec but de lucre; le point avait, alors, été reporté.

En août 2022, Le collège nous a représenté exactement le même point, sans aucune modification.

- **Modification budgétaire n°3 des services généraux - Exercice 2023 - Approbation (point 2 du 02/10/23)**

Nous intervenons à propos des nombreux investissements dans l'office du Tourisme à Banneux alors que ce bâtiment est très régulièrement fermé.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée de la confluence Ourthe Amblève - Adhésion, approbation des statuts et désignation des représentants - Décisions (point 11 du 9/11/23) MCS « on parle d'un coût pour la commune, mais on ne sait rien à l'heure actuelle. On accepte quelque chose sans savoir ce que cela va coûter.

- Peut-on avoir une estimation ?

- Nous n'avons pas suffisamment d'informations sur ce point.

- **Assemblée générale ordinaire de IMIO du 12 décembre 2023 - Approbation (point 17 du 9/11/23)**

- **Budget du CPAS - Exercice 2024 - Approbation (point 4 du 13/12/23)**

Nous ne sommes jamais associés aux réflexions liées au budget (dépenses)

- **Projet "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée de la Confluence d'Ourthe Amblève" porté par l'asbl Le Cortil et subventionné par le FSE+ 2021-2027 - Adhésion du CPAS à l'asbl "à but d'emploi" créée pour développer le projet - Approbation des statuts et désignation des délégués CPAS conformément à la Loi organique - Approbation (point 6 du 13/12/23)**

Voir explications au point suivant.

- **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée de la confluence Ourthe-Amblève - Projets de convention - Approbation (point 6 du 13/12/23)**

Etude pour savoir s'il y avait un besoin ?

On s'engage à pourvoir 1/3 des subsides qui ne seront pas perçus, donc on s'engage pour 400 000 euros (max). Selon nous, la commune fait un chèque en blanc.

- **Assemblée générale ordinaire de RESA du 20 décembre 2023 - Approbation (point 3 du 21/12/23)**
- **Assemblée générale extraordinaire d'Intradel du 21 décembre 2023 - Approbation (point 13 du 21/12/23)**
- **Assemblée générale ordinaire de Ecetia intercommunal du 19 décembre 2023 Approbation (point 14 du 21/12/23)**
- **Assemblée générale ordinaire de l'AIDE du 19 décembre 2023 - Approbation (point 15 du 21/12/23)**
- **Assemblée générale ordinaire d'Enodia du 21 décembre 2023 - Approbation (point 16 du 21/12/23)**
- **Assemblée générale ordinaire de la SPI du 19 décembre 2023 - Approbation (point 18 du 21/12/23)**

Pour les assemblées générales : depuis le début de la mandature, nous regrettons le fait que les rapports des différentes assemblées soient proposés lors du même conseil communal. Il est impossible pour nous de lire attentivement et comprendre l'entièreté des documents mis à notre disposition pour information. La lecture de ces nombreux documents n'en permet pas une compréhension claire.

Nous pensons que cette façon de procéder ne permet pas aux [conseillers.es](#) d'assumer correctement leurs responsabilités.

- **Marché de Travaux - Amélioration énergétique des bureaux du Foyer Culturel de Sprimont - Approbation (point 24 du 21/12/23)**

Mr Leerschool : « Suite à l'intervention MCS, nous avons revu Mr Balthazar, l'architecte. Celui-ci a rédigé une note avec plus de détails. »

MCS : « Nous avons, en effet, des réponses à certaines de nos questions. Cependant, en ce qui concerne la pompe à chaleur, l'audit prévoit un investissement de 71 000 euros tandis que la commune prévoit 43 000 euros en dépenses. Cette différence est interpellante. »

Le MCS a demandé le report de ces points :

- **Cession de bail à ferme - Approbation (point 11 du 27/04/23)**

Ce point a été retiré suite à notre intervention:

Cette convention nous pose problème à plus d'un titre :

1. En droit tout d'abord : nous avons 5 observations

PREMIERE OBSERVATION : Il s'agit en effet d'une cession de bail verbal, tel qu'annoncé dans l'ordre du jour. Or, lorsqu'on lit la convention, nous avons affaire à un « bailleur » et à un « preneur » il ne s'agirait donc pas d'une cession de bail mais de la conclusion d'un bail ... Pour rappel, la cession de bail est un acte par lequel votre locataire va transférer votre contrat à une autre personne. Cette dernière sera votre nouveau locataire et vous paiera désormais les fermages. Dans le cas qui nous occupe, (ce n'est pas toujours le cas) l'accord du propriétaire est requis lorsque le locataire veut effectuer cette opération. Il conviendrait donc de rédiger un véritable acte de cession de bail à ferme, avec comparution du cédant, du cessionnaire et de la commune, laquelle marquerait son autorisation sur l'opération envisagée. Le document que vous nous proposez est flou, inadéquat et est une source d'insécurité juridique.

DEUXIEME OBSERVATION : L'article 1 de la convention que vous nous présentez est plutôt surprenant dans la mesure où, je cite : le présent document a pour objet de couler dans un écrit les conditions du bail à ferme initialement conclu entre 1) la Commune de Sprimont et – pour ne pas citer de nom – 2) le preneur actuel. Or, le preneur actuel n'est pas signataire de la convention. Pour rappel un contrat de bail est un contrat synallagmatique, c'est-à-dire un contrat qui crée des obligations réciproques et interdépendantes à la charge des deux parties. Or une des parties ne figure pas dans la convention ! Sur ce point encore la convention est mal rédigée.

TROISIEME OBSERVATION : Le cahier des charges relatif à la location des biens ruraux patrimoniaux soumis au bail à ferme arrêté par le conseil communal du 15 mars 2010, donc bien antérieurement au bail verbal consenti en 2018, en son article 6, stipule « le bail est sanctionné par un acte écrit enregistrable ». Cela aurait dû être fait en 2018, et cela ne l'a pas été ! Apparemment, vous tentez de « récupérer la chose » dans l'article 1 de votre convention en indiquant que « le présent document a pour objet de couler dans un écrit les conditions du bail à ferme initialement convenu entre le preneur actuel et la commune. Or, le preneur actuel n'est pas partie à la convention !!! Là encore c'est une erreur juridique d'envergure.

QUATRIEME OBSERVATION : le numéro de TVA du preneur figurant à la convention qui nous est proposée est le numéro de TVA d'une entreprise agricole. Or, la cession de bail à ferme n'est pas autorisée en faveur d'une entreprise agricole, ainsi qu'en fait foi un jugement en cassation du 12 octobre 2012 qui distingue "entreprise agricole" de "Société agricole", laquelle est assimilée à une exploitation personnelle. Sur ces bases, nous ne pouvons que constater que la convention que vous nous proposez est illégale.

CINQUIEME OBSERVATION : Vous nous parlez d'un bail verbal, conclu avec la commune ? Qu'en est-il ? Le conseil communal a-t-il mandaté quelqu'un pour conclure le bail le 1er janvier 2018 ? Un jour férié ? Qui a consenti ce bail verbal ? A quelles conditions ? Tout cela nous fait penser qu'en fait il n'y a pas eu de bail, tout au plus un changement de payeur avec la bénédiction du bourgmestre ... Nous attendons vos explications, car pour nous, sans accord du Conseil Communal, le bail est inexistant et par voie de conséquence, il ne peut être cédé. Une première conclusion est que la convention que vous proposez au vote du Conseil Communal est inadéquate et pour le moins caduque !

Deux autres remarques à présent à titre purement technique :

PREMIERE REMARQUE: L'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019, entré en vigueur le 1er janvier 2020 fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics, stipule en son article 5 §1er : Pour être retenu, tout candidat à la location d'un bien répond aux trois critères suivants, et le premier critère est celui-ci : être titulaire d'un certificat d'étude ou d'un diplôme à orientation agricole tel que visé à l'article 35, alinéa 4, de la loi sur le bail à ferme ou justifie d'une expérience d'au moins un an en tant qu'exploitant agricole au cours des cinq dernières années. Nous n'avons pas la preuve des compétences du bénéficiaire de la cession de bail que vous proposez, et nous souhaitons l'obtenir.

DEUXIEME REMARQUE toujours d'ordre technique. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une fois le bail cédé, vous serez de nouveau à la merci d'une cession privilégiée réalisée par le nouveau locataire lequel n'habite pas la commune et pour lequel rien ne nous dit qu'il respectera sa promesse d'y habiter. Cette dernière remarque nous amène au dernier problème que nous pose votre proposition, qui lui est plutôt d'ordre moral, mais que nous avons gardé pour la fin car il nous semble être le plus important. Alors que la plupart des jeunes agriculteurs dans notre commune ont pour diverses raisons un accès de plus en plus difficile à la terre, alors que bon nombre de citoyens demandent des terres pour établir des potagers collectifs, alors

qu'il est de plus en plus évident que la création d'une ceinture alimentaire est un enjeu sociétal primordial, le Mouvement Citoyen estime, qu'en tant que pouvoir exécutif, vous avez l'obligation morale de faciliter en priorité pour ces jeunes entrepreneurs et pour les citoyens, l'accès à la terre, et d'écartier, par tout moyen, le risque de voir un grand nombre de terres agricoles tomber dans les mains d'entrepreneurs ou de grandes entreprises dont les objectifs ne sont pas en correspondance avec les besoins de la collectivité. En consentant à la cession de bail telle que vous nous la proposez, les membres de l'exécutif de Sprimont, qui sont en quelque sorte les pères de notre commune, ne font rien d'autre que déshériter leurs enfants, ce qui est inacceptable tant pour les jeunes agriculteurs, que pour les citoyens.

EN CONCLUSION, nous, Mouvement Citoyen, demandons le retrait pur et simple de ce point de l'ordre du jour. Et dans un souci de transparence, nous vous informons que si ce point venait à être voté nous irions en recours auprès des autorités compétentes. Enfin, nous demandons à ce que les terres en question, reprises dans votre projet de convention (dont certaines à notre

S'indigner, rêver, s'engager Page 52

connaissance font l'objet d'une sous location, ce qui n'est pas autorisé dans le cas d'espèce!) fassent l'objet d'une procédure de soumission dans les formes prévues par l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics, du 20 juin 2019.

• Marché de Travaux - Amélioration énergétique des bureaux du Foyer Culturel de Sprimont - Approbation (point 27 du 9/11/23)

Le point est reporté au prochain conseil avec complément d'informations et détails MCS « la ventilation des bureaux requiert une étude approfondie a-t-elle été faite ? » Réponse : « Non » MCS «le remplacement des radiateurs électriques pour un montant de 26 000 euros requiert une étude approfondie a-t-elle été faite ? » Pas de réponse

MCS « la pompe à chaleur requiert une étude approfondie a-t-elle été faite ? » Réponse : « je ne sais pas »

MCS : « les conseils portaient sur une rénovation lourde des bâtiments, ce qui n'est pas le cas.

Mr Leerschool : « il a fallu faire des choix. »

MCS : « l'ordre des priorités conseillé par le bureau d'étude n'est pas suivi. A quoi sert de faire faire des études si on ne suit pas les conseils ? »

Mr Leerschool demandera à l'architecte.

Le MCS a déposé la proposition suivante :

- **Installation d'un lieu de débat démocratique - Décision (point 28 du 19/12/23)**

Vous trouverez l'entièreté de cette motion sur notre site :

https://www.mcsprimont.com/files/ugd/c087cd_740f1c20ac1e48919c7b07ef9ca49f4f.pdf

Article unique :

Afin de rapprocher davantage encore le citoyen de PRIMONT avec la politique locale, dans la logique du traité de Lisbonne et de conserver, améliorer et accentuer l'élan démocratique et la participation citoyenne, dans le but de mettre gratuitement, à disposition des partis et mouvements démocratiques communaux reconnus et représentés au Conseil Communal, sur simple demande, une infrastructure aménagée et équipée, capable d'accueillir des débats citoyens d'intérêts généraux, avec ou sans prise de décision.

L'administration communale formera dans les 6 mois de la présente décision, un groupe de travail chargé d'établir les modalités de fonctionnement et d'installation de ladite infrastructure.

Ce groupe de travail comprendra :

- deux représentants, élus ou non-élus, de chacune des formations politiques présentes au Conseil Communal,
- des représentants de l'administration, en nombre et qualité suffisants
- des experts, en nombre et qualité suffisants, dont les compétences peuvent s'avérer nécessaires à la création et au fonctionnement de l'infrastructure,
- des citoyens intéressés par le projet (sans limitation de nombre)

4 voix « pour » (MCS), 2 abstentions (Malherbe L. et Wildériane N.), 13 voix « contre » : Delvaux L., Leerschool P., Vangossum A., Ummels P., Frankinet P., Lambinon D., Collienne A., Defays P., Masson A., Radoux E., Voué L., Fontaine D. et Defgnée-Dubois A.).

Cette proposition a été rejetée.

Le MCS intervient également à propos ...

- **Charge administrative de plus en plus lourde pour les directions d'école (23/02/23).**

Nous demandons à la commune d'interpeller le ministère à ce sujet.

- **Prise en charge de 8 périodes d'éducation, de périodes de cours de langue et de 60 périodes d'instituteur.rices primaire.**

Quel est le coût pour la commune ? Comment expliquer cette augmentation ?

Le MCS est intervenu dans les questions orales d'actualité à propos de :

1. Abris de bus à Florzé
2. Lignes SNCB Liège-Marloie et Liège-Luxembourg
3. Avancées dans les travaux des villages impactés par les inondations
4. Passage pour piétons à Chanxhe
5. Baux à ferme
6. Barrières Nadar sur la petite place à Rouvrex
7. Budget de la province - zone de secours
8. Camions de plus en plus nombreux dans les villages de Florzé et Rouvrex.
9. Prêts CRAC (Centre Régional d'Aide aux communes) et subsides
10. Licenciement des deux personnes s'occupant des ateliers créatifs ?!
11. Adzeux- augmentation du nombre de gîtes
12. Feux de signalisation carrefour de Louveigné
13. Questions des citoyens de Gomzé-Andoumont
14. Subsidés 1 000 000 pour le PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité). Où en est le dossier ?
15. Charge administrative des directions d'école (2ème intervention car rien n'avait été fait)
16. Nous ne comprenons pas l'urgence d'un achat de tuyaux pour un chantier
17. Questions des citoyens d'Andoumont
18. Questions des citoyens de Cornemont, Adzeux et Hotchamps
19. Réunion avec le promoteur du parc éolien
20. Retrait du casse-vitesse à Hotchamps
21. Existe-t-il d'autres terrains qui auraient le même statut "caduc" à savoir conclu suite à un bail verbal sans délibération préalable du Conseil communal ?
22. Travaux de la bibliothèque
23. Parcours d'artistes
24. Problèmes informatiques rencontrés par les autres communes
25. Protéger Chanxhe des inondations (lecture de l'interpellation des habitants)
26. Baux à ferme
27. Schéma de Développement Territorial
28. Nuit de l'obscurité
29. Nettoyage taches de goudron suite à un chantier
30. Traversée de Louveigné dangereuse
31. Campagne « Yes we can »
32. Bail à ferme
33. Soirée de présentation du nouveau livre « témoignages »
34. Chemin vicinal 35
35. Estimation du coût des travaux de l'administration communale
36. 26 arbres rue des Fawes
37. Plaine de jeux à Andoumont
38. Baux à ferme
39. Questions des citoyens (conseil de village)
40. Soupe à l'école

41. Commission consultative communale pour la coopérative d'énergies renouvelables
42. Interpellations des habitants de la rue des Douze Hommes par rapport au lotissement de 30 maisons (lecture du courrier des habitants)
43. Passage piéton à Florzé
44. Evacuation des poubelles rue du Parc
45. Craintes concernant le budget prévu pour les travaux de rénovation de l'administration communale

Détails de notre intervention dans les questions d'actualité du conseil du 2

octobre 2023

A quelques mois des élections, chacun de nos collègues ici présents et nous tous et toutes Mesdames, Messieurs, ne pouvons ignorer que notre démocratie est malade. Elle est malade pour diverses raisons, à cause d'abord des divers scandales politiques que notre pays et notre région ont connus ces dernières années.

- Affaire des horodateurs à Liège (1987) (PS)
- Affaire Agusta-Dassault (1993) (PS, SP)
- Affaire Richard Carlier (1994) (PS)^{1,2}
- Affaires Delcroix (dont le scandale du Smeerpilp (nl)) (CVP) (1994)¹
- Affaire UNIOP-INUSOP (1996) (PS)
- Affaire Sotegec (2005) (PS)
- Affaires judiciaires carolorégiennes (2005-2007) (PS)
- Affaire Intradel-Inova (2008) (PS)
- Dossier Stéphane Moreau (2008) (PS)³
- Affaire Daerden (2010) (PS)⁴
- Affaire Arcopar (nl) (2013) (CD&V)
- Affaire Kazakhgate (2014) (MR, CD&V)
- Affaire Publifin (2016) (PS, MR, CdH)
- Affaire Publipart (nl) (2017) (SP, Open Vld)
- Affaire du Samusocial (2017) (PS)
- Remplacement des F-16 belges (2018) (N-VA)
- Affaire El Kaouakibi (2021) (Open Vld)
- Affaire du Greffier (2022) (MR, PS)
- Mobilier du parlement wallon 2023
- Qatargate (PS) (en cours)

J'en passe et des meilleurs ...

La démocratie est malade également parce qu'un grand nombre de nos concitoyens ne se sentent pas écoutés et n'ont plus aucune confiance.

Un des symptômes de cette maladie c'est la participation de plus en plus faible des citoyens aux élections, le nombre d'abstentionnistes, le nombre de votes blancs et nuls. Lors des dernières élections communales, c'est plus d'un million de citoyens « électeurs » qui ne se sont pas déplacés aux urnes ou qui ont voté blanc ou nul.

Les derniers sondages indiquent que seuls 68 % des citoyens en âge de voter se présenteront au bureau de vote aux prochaines élections.

Comment les partis au pouvoir ou amenés à y être peuvent-ils affirmer, dans ces conditions, qu'ils représentent la population ?

Un autre symptôme de cette maladie est le fait que l'extrême-droite est en train de progresser partout, même en Wallonie avec l'arrivée de nouveaux partis financés par le Vlaams Belang. Nous, mouvements citoyens, nous nous étonnons que trop d'acteurs politiques ne prennent pas la mesure de l'urgence de modifier notre système de gouvernance, pour répondre, au plus près, au souhait des citoyens et ainsi réconcilier le politique avec la population.

Ces constats ne sont pas uniquement le fruit de la réflexion des Mouvements Citoyens, ils sont confirmés par l'étude inter-universitaire menée récemment par le professeur Jean-Benoît PILET (« Quelles démocraties les Belges souhaitent-ils? »), laquelle démontre que 2/3 de nos concitoyens souhaitent un changement profond de notre système de gouvernance. Il y a quelques mois, à notre initiative, le professeur PILET était invité au Foyer Culturel de Sprimont à nous faire part de sa réflexion sur les résultats de ladite étude. Ce fut une soirée pleine d'enseignements, utiles aux acteurs de la démocratie que nous sommes. Le Mouvement Citoyen souhaite intervenir aujourd'hui, car depuis le premier jour de notre présence au Conseil Communal, nous avons voulu, plutôt que de mener une opposition stérile, faire en sorte de collaborer un maximum avec la majorité en place. La meilleure des preuves est que nous votons dans le même sens que la majorité de très nombreux points soumis au vote et que nous avons présenté à ce jour, à ce conseil, plus de motions que n'importe quelle autre opposition depuis des décennies, afin notamment d'améliorer le processus démocratique pour nos concitoyens, Sprimontois et Sprimontoises.

Le 22 septembre dernier, le Mouvement Citoyen organisait une conférence au Foyer Culturel, avec Jo SPIEGEL, un maire alsacien, lequel durant 30 ans de mayorat a travaillé à la mise en place d'un système démocratique appelé « démocratie construction » lequel donne aux citoyens un véritable pouvoir non seulement de décision, mais surtout, de co-construction de toutes les politiques qui les concernent.

Comme souvent dans le cadre des conférences qu'organise le Mouvement Citoyen, ou l'association Mémoire Culture et Société avec laquelle nous collaborons, il y a eu de nombreuses questions posées, toutes plus intéressantes les unes que les autres.

Dans les questions qui nous ont été posées, celle qui revenait le plus souvent était celle-ci: "Mais où sont nos élus ?"

Cette rencontre du 22 septembre avec un politicien, remettant en question notre système politique et apportant des propositions de solutions au gros problème démocratique que nous connaissons était pour nous, Mouvement Citoyen, encore une autre façon d'entamer, ensemble, majorité et opposition, un travail efficace au bénéfice de toutes les Sprimontoises et tous les Sprimontois.

Nous avons la chance de vivre dans une commune riche, dotée de remarquables infrastructures d'éducation, d'infrastructures sportives et culturelles et nous n'avons pas un seul endroit où l'on peut organiser un débat démocratique !

Il nous manque un lieu de débat, de rencontre, d'information, de construction et de décisions citoyennes, pour faire vivre et évoluer notre démocratie qui est la base de notre société, la base de la relation entre tous les citoyens !

La démocratie représentative que vous défendez ne fonctionne plus, nous avons cité plus avant, quelques raisons, quelques symptômes.

Pour illustrer notre propos, nous avons l'habitude d'utiliser l'exemple suivant : Mettez-vous quelques instants à la place d'une personne, un Sprimontois, par exemple, qui souhaite faire construire un immeuble, il finit par choisir entre 3 ou 4 architectes celui qui semble le

mieux lui convenir et lui commande donc la construction d'une maison, et afin que l'architecte puisse financer ces travaux, lui confie sa carte de crédit.

Après quelques temps, disons le temps d'une législature, la maison est bien là ! Mais au grand dam de ce sympathique Sprimontois, la maison ne correspond absolument pas à ce qu'il souhaitait !

Il n'y a aucune fenêtre dans le living, il y a par contre une grande baie vitrée dans la salle de bain, ce qui le prive de toute intimité, le garage a été construit au premier étage et la porte des toilettes est une magnifique porte vitrée... ! Imaginez donc la surprise de ce nouveau propriétaire auquel l'architecte s'adresse en lui rendant sa carte de crédit, lui disant, "Voilà la maison, mais il n'y avait pas suffisamment d'argent sur votre compte pour payer les travaux, donc je vous ai endetté pour 65.000 euros !"

Est-ce vraiment étonnant ? NON, puisqu'en amont, notre candidat constructeur n'a jamais vu le plan de la maison, il n'a jamais reçu ni d'avant-projet ni de projet, il n'a jamais reçu ni d'estimation, ni de devis... il n'y a jamais eu de réunion de chantier durant la construction, et donc, ni le produit fini, ni la facture finale ne sauraient correspondre au souhait du maître d'œuvre.

Voilà l'image que nous, mouvements citoyens, nous retenons de la démocratie représentative traduite dans notre système politique dans lequel, aux élections, on nous demande notre voix. On nous demande de choisir notre architecte, mais jamais, jamais, ni avant, ni pendant le processus de construction, on ne nous informe, jamais on ne nous demande notre avis, pas même pour nous endetter ! Ceci pour attirer votre attention une nouvelle fois, quant à la modification indispensable de notre système de gouvernance.

Le Mouvement Citoyen déposera donc dans les semaines à venir une motion visant à créer à Sprimont un lieu de débat démocratique où les Sprimontois et les Sprimontoises pourront venir, gratuitement, co-construire, avec les mandataires politiques, avec les experts internes et externes, la commune dans laquelle ils vivent et paient leurs impôts.

Nous vous remercions pour votre écoute, et vous invitons à réfléchir sur ce point !".

2024 (jusqu'au 30 mars)

3 conseils communaux 53 points présentés - 46 points à voter

Le Mouvement citoyen a voté « pour » 42 points sur 46

Le MCS a voté contre ce point :

- **Assemblée générale Extraordinaire de RESA du 27 mars 2024 - Approbation (point 8 du conseil du 25/03/24)**

Nous demandons à ce que le point 3 des différents points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire soit dissocié des autres points.

Notre intervention pour le point 3 :

Résa est divisée en 2 sociétés : Résa et Résa Holding

On nous demande de nommer en qualité d'administrateur représentant les communes actionnaires, entre autres :

MALIK BEN ACHOUR

Après avoir touché l'indemnité due aux inondations, il déménage son magasin de Verviers ... Député PS, il est le commercial d'une société qui vend ses Services aux communes. Avec Maria Arena il a participé à Beyrouth à un colloque à propos de la lutte anti-corruption. Dans les faits, certains estiment que les députés sont instrumentalisés à des fins de politique libanaise. Après l'enquête menée par le juge Claise sur les tentatives de corruption au parlement européen, ce voyage suscite bien des interrogations ...

GUY COEME

"Le petit prince de Waremme", comme on le surnommait à une certaine époque, sera resté bourgmestre de 1987 à 1996, année où la justice lui a interdit d'exercer tout mandat politique.

"Je reviendrai", avait-il alors promis. Ce qu'il a fait en 2006, élu avec près de 3900 voix de préférence et dès lors réinstallé dans le fauteuil de bourgmestre. Guy Coeme est à jamais associé aux "affaires" qui ont secoué le parti socialiste dans les années 90. L'affaire Inusop, tout d'abord, dans laquelle il est question de détournement, d'escroquerie et de corruption au départ d'un institut de sondage. Guy Coeme avait écopé de 2 ans de prison avec sursis.

L'affaire Agusta ensuite, liée à l'achat d'hélicoptères de combat surfacturés. En 1994, elle entraînera d'ailleurs la démission des trois Guy: Mathot, Spitaels et Coeme. Guy Coeme qui était alors vice-Premier ministre et ministre de la Défense.

L'affaire Dassault enfin, liée à la modernisation des chasseurs bombardiers F16. Guy Coeme sera à nouveau condamné à 2 ans de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction d'une fonction publique.

JEAN-CLAUDE MARCOURT

Jean-Claude Marcourt, l'homme qui aimait la Wallonie jusqu'à se perdre détenait indirectement le contrôle politique de Nethys et disait ne rien savoir sur les "malversations" dont Stéphane Moreau a été reconnu responsable.

Obligé de démissionner du parlement wallon, malgré sa démission, l'ancien président ne partira pas les mains vides. Selon Sudinfo, il devrait recevoir une "indemnité spéciale" comme le prévoit le règlement de l'administration wallonne. Jean-Claude Marcourt percevra alors 16.846€ en plus de l'indemnité octroyée normalement lorsqu'il quittera son poste de parlementaire.

Frédéric Janssens et Jean-Claude Marcourt passent 4 jours à Dubaï dans le cadre de l'Exposition universelle. Entre vols en business class et guide privé pour la durée du séjour, le coût de cette mission, révélé par le Soir, frôle les 20.000 euros.

N'y a-t-il vraiment pas d'autres personnes à proposer ?

Le MCS a voté « abstention » les points suivants :

- **Assemblée générale Extraordinaire d'ENODIA du 27 mars 2024 - Approbation (point 9 du conseil communal du 25/03/24)**

Cette intercommunale est un lieu réputé de gaspillage d'argent public.

- **Marché de Fournitures - Acquisition d'un chargeur télescopique débroussailleur - Approbation (point 19 du conseil du 25/03/24)**

MCS intervient à propos de la fiabilité du matériel que la commune souhaite acheter. Monsieur Moray (Echevin des travaux) : « Ce matériel sera principalement utilisé dans les petites voiries. Le matériel est garanti. »

MCS : « Si c'est en panne la moitié du temps, ce n'est pas intéressant, même si on le répare gratuitement. »

Monsieur Moray (Echevin des travaux) : « On verra avec le temps, en l'utilisant. »

Le MCS est intervenu dans les questions orales d'actualité à propos de :

1. Une suite a-t-elle été donnée au courrier d'un citoyen ?
2. Quelle sera la mission de l'avocat désigné dans le cadre des baux à ferme
3. Zacc des XII hommes
4. Souci avec formulaire de demande de manifestation
5. Caméras de surveillance, toujours aucun rapport annuel
6. Cahier spécial des charges: travaux de rénovation administration communale
7. Bail à ferme
8. Caméras de surveillance (même demande)
9. Alliance pour la Consigne, où en est-on ?
10. Ligne de bus (64)
11. Journal « mon pays »
12. Journée de la femme
13. Communication - problème d'eau